

Février 2011



منظمة الأغذية  
والزراعة للأمم  
المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food and  
Agriculture  
Organization  
of the  
United Nations

Organisation des  
Nations Unies  
pour  
l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольствен  
ная и  
сельскохозяйств  
енная  
организация  
Объединенных

Organización  
de las  
Naciones Unidas  
para la  
Agricultura y la  
Alimentación

## COMITÉ DU PROGRAMME

### Cent cinquième session

Rome, 8 – 9 février 2011

### PRIORITÉS RELATIVES AUX ACTIVITÉS TECHNIQUES DE L'ORGANISATION DURANT L'EXERCICE 2012-13

#### RÉSUMÉ

- Les avis sur les priorités formulés par les participants des cinq conférences régionales et des sessions de quatre comités techniques organisées en 2010 sont reproduits sous forme de tableau dans le présent document. Le rapport de la vingt-neuvième session du Comité des pêches, qui a eu lieu du 31 janvier au 4 février 2011, sera distribué lors de la session du Comité du Programme.
- Les domaines communs définis lors des conférences régionales et des sessions des comités techniques y sont récapitulés. Il s'agit entre autres de: l'adaptation au changement climatique et son atténuation, la prévention des risques et la préparation à l'éventualité d'une situation d'urgence, les besoins des petits agriculteurs et la création de conditions de nature à renforcer la capacité d'adaptation aux crises exogènes telles que les fluctuations brutales des cours des denrées alimentaires.
- Les liens entre les avis formulés sur les priorités dictées par les comités techniques et les onze objectifs stratégiques de l'Organisation sont directement établis, mais les conférences régionales tendent à mettre en avant de manière générale les principaux domaines revêtant une importance pour les régions ou sous-régions concernées et le type d'engagement de la part de la FAO qui est jugé comme étant propre à répondre aux besoins exprimés.
- Ce document présente de manière indicative les domaines prioritaires qu'il est proposé de mettre davantage en avant ou au contraire en retrait pour l'exercice 2012-13 pour chaque objectif stratégique au niveau des résultats organisationnels, compte tenu des avis des comités techniques et des conférences régionales et des enseignements tirés de la première année de mise en œuvre du PTB 2010-11.

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.*

*La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*

### **ORIENTATIONS DEMANDÉES AU COMITÉ FINANCIER**

- Le Comité est invité à examiner les domaines qu'il est proposé de mettre en avant ou en retrait pour chaque objectif stratégique en 2012-13 et à formuler des observations et des orientations à ce sujet pour aider le Secrétariat à préparer le PTB 2012-13, pour examen à sa prochaine session.

**Pour toute question concernant le contenu de ce document, prière de s'adresser à:**

M. Boyd Haight  
Directeur du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources  
Tél.: +39 (06) 570-55324

## **I. Contexte**

1. À sa dernière session en octobre 2010, le Comité du Programme a examiné les conclusions résumées des débats des conférences régionales et des comités techniques sur les priorités relatives au travail technique de l'Organisation<sup>1</sup>. Le Comité a dicté des orientations claires sur le processus d'établissement de priorités aux fins de l'élaboration du PTB 2012-13<sup>2</sup>, qui a été approuvé par le Conseil en novembre<sup>3</sup>. Le Secrétariat suit ces orientations dans la rédaction du PTB 2012-13.
2. Le présent document répond à une demande spécifique, à savoir que le Secrétariat fournisse une documentation sur la réunion du Comité du Programme de février 2011 complétant les informations communiquées dans le document PC 104/2, de manière à indiquer:
  - a) les résultats de la Conférence régionale pour le Proche-Orient et des sessions du Comité des pêches, du Conseil et du Comité de la sécurité alimentaire mondiale dans la matrice;
  - b) la relation des priorités exprimées par les conférences régionales et les comités techniques au regard des objectifs stratégiques et des résultats organisationnels;
  - c) les domaines qu'il est proposé de mettre en avant ou de mettre en retrait dans les résultats organisationnels pour l'exercice 2012-13, en prenant en compte également les enseignements tirés de la première année d'exécution du PTB 2010-11.

## **II. Avis sur les priorités émanant des conférences régionales et des comités techniques**

3. Au moment de la préparation du document PC 104/2 en octobre 2010, avaient eu lieu quatre conférences régionales de la FAO (Afrique, Asie et Pacifique, Europe et Amérique latine et Caraïbes) et quatre sessions de comités techniques (Comité de l'agriculture, Comité des produits, Comité des forêts et Comité de la sécurité alimentaire mondiale). Le document PC 104/2 contient deux annexes, à savoir: 1) un extrait des rapports des quatre conférences régionales susmentionnées en rapport avec des domaines d'action prioritaire régionaux et 2) un extrait des rapports des quatre comités techniques susmentionnés reprenant les avis exprimés sur les priorités importantes dans des domaines relevant de leurs mandats respectifs.
4. Comme l'avait demandé la Comité du Programme, ces annexes ont été actualisées pour la présente session comme suit:

---

<sup>1</sup> PC 104/2.

<sup>2</sup> CL 140/8, paragraphes 5-12.

<sup>3</sup> CL 140/REP, paragraphe 11.

- a) des informations ont été ajoutées à l'annexe 1 concernant les priorités émanant de la Conférence régionale pour le Proche-Orient (Khartoum (Soudan), 4-8 décembre 2010)<sup>4</sup> et la conférence informelle des Membres de la région de l'Amérique du Nord (Washington (États-Unis), 16-17 novembre 2010)<sup>5</sup>;
- b) des informations ont été ajoutées à l'annexe 2 concernant les priorités exprimées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (11-16 octobre 2010) et le Conseil (29 novembre-3 décembre 2010). Les priorités envisagées par le Comité des pêches (31 janvier-4 février 2011) figurent dans le document COFI/2011/9. Un extrait du rapport du Comité des pêches sur les priorités sera distribué lors de la session du Comité du Programme.

### III. Éléments communs entre les avis des conférences régionales et ceux des comités techniques

5. À sa dernière session, le Comité a prié le Secrétariat ... « *d'analyser les points communs figurant dans les recommandations et les orientations données par les conférences régionales, les comités techniques et les autres organes directeurs (par exemple le Conseil) sur les priorités afin de relier celles-ci aux objectifs stratégiques et aux résultats de l'Organisation* ».

6. Les conférences régionales ont le plus souvent appelé l'attention, en termes généraux, sur les domaines d'importance pour leurs régions et sous-régions respectives et, dans une certaine mesure, sur le type d'intervention de la FAO considéré comme correspondant aux besoins exprimés. Elles ont également demandé à la FAO des programmes ou des activités spécifiques à l'appui de la coopération régionale, ou qui intéresseraient directement de nombreux Membres de leur région. La Conférence informelle pour la région Amérique du Nord a porté son attention sur les priorités mondiales de la FAO.

7. Chaque comité technique a fait état de ses priorités en regard avec les objectifs stratégiques pertinents, à l'exception du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), qui n'a fait aucune référence spécifique aux objectifs stratégiques dans ses conclusions. Les comités techniques étaient plus enclins que les conférences régionales à demander que soient mises en œuvre des activités spécifiques conformes, en principe, au mandat de la FAO, mais qui pouvaient être mises en avant sans avoir à l'esprit une approche globale.

8. À la lumière de ce qui précède, les avis des comités techniques sur les priorités sont plus directement liés avec les 11 objectifs stratégiques de l'Organisation que ceux reçus des conférences régionales. De plus, les conclusions et observations faisaient rarement allusion à des résultats de l'Organisation spécifiques, et moins encore à des indicateurs de résultat ou à des cibles connexes. Cependant, dans de nombreux cas, des Membres ont clairement indiqué que l'on pouvait s'attendre à ce que ce type d'information soit davantage mis en avant dans les débats du prochain cycle de Conférences régionales et de réunions des comités techniques en 2012.

#### *Éléments communs*

9. En règle générale, les observations et recommandations pourraient être classées dans les catégories suivantes:
- Insister sur l'importance et la nécessité de l'appui à des secteurs ou sous-secteurs importants, ou des disciplines techniques majeures, dans les domaines de l'alimentation et l'agriculture, les pêches et les forêts (l'eau, la gestion des terres et les régimes fonciers, les cultures, la santé animale, l'aquaculture, la conservation des forêts, le crédit, le secteur agroalimentaire, etc.);
  - Exhorter la FAO à prendre en compte des dimensions sociales, économiques ou institutionnelles clés de la formulation de politiques et des activités de développement

<sup>4</sup> NERC/02/REP.

<sup>5</sup> CL 140/PV.

(comme les problématiques hommes-femmes, la sécurité sanitaire des aliments, la lutte contre la pauvreté ou l'amélioration des systèmes de distribution) ou de nouveaux défis (le changement climatique, par exemple) du point de vue de l'alimentation et de l'agriculture;

- Prendre toute la mesure des fonctions essentielles de la FAO et demander qu'elles soient exercées en permanence, selon le cas, soit de manière générale, soit au titre de programmes ou de disciplines spécifiques (ce qui pourrait être plus utile du point de vue des incidences pour les objectifs visés par les résultats organisationnels correspondants);
- Rappeler la haute valeur accordée par les Membres aux instruments normatifs et aux programmes opérationnels mondiaux de la FAO (droit à l'alimentation, Convention internationale pour la protection des végétaux, Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Codex, Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes – EMPRES, Code de conduite pour une pêche responsable, évaluation des ressources forestières, etc. );
- Appuyer ou demander des activités spécifiques (y compris des travaux analytiques ou des systèmes d'information) et des programmes.

10. Qu'elles soient partagée par un grand nombre ou spécifiques à une région ou un secteur donnés, les priorités peuvent être reliées aux objectifs stratégiques et aux résultats de l'Organisation dans le PMT/PTB, tels qu'ils sont formulés. Certains domaines prioritaires spécifiques se dégagent de l'ensemble des objectifs stratégiques.

11. *Changement climatique.* La priorité accordée à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci est systématiquement exprimée. Cela permet d'accorder l'importance qu'il convient et d'affiner les indicateurs de résultats de l'Organisation pertinents qui sont spécifiquement liés à l'impact du changement climatique et aux avancées réalisées par les pays tant sur le plan de l'atténuation que sur celui de l'adaptation.

12. *Situations d'urgence.* Le rôle clé que la FAO devrait jouer dans les situations d'urgence est mis en avant, en particulier du point de vue de l'atténuation des risques et de la préparation. Les avis fournis tendent à mettre l'accent sur le caractère fortement multidisciplinaire de l'assistance aux pays vulnérables.

13. *Besoins des petits agriculteurs.* Répondre aux besoins spécifiques des petits exploitants (y compris les forestiers et les pêcheurs) est un élément qui se dégage systématiquement des recommandations, et qui est jugé particulièrement important, surtout dans le contexte actuel très difficile où les systèmes internes de distribution de produits alimentaires et agricoles évoluent rapidement. Des difficultés tout aussi importantes tiennent à l'évolution rapide des modalités et des règles du commerce international. Ces deux éléments représentent une grande menace pour la viabilité et la survie des petits exploitants.

14. *Résistance aux chocs externes.* Plusieurs recommandations tendent à accorder une priorité élevée à l'assistance aux pays et aux régions pour améliorer leurs capacités de faire face aux chocs externes, y compris la profonde instabilité des prix des denrées alimentaires, et d'y résister.

#### **IV. Domaines proposés auxquels les programmes doivent donner une importance accrue ou moindre par objectif stratégique**

15. Sur la base du cycle révisé des contributions apportées en matière de gouvernance au processus de préparation du programme et du budget et compte tenu du calendrier 2010-11 des sessions des organes directeurs de la FAO, le Secrétariat a préparé un calendrier de la préparation,

de l'approbation et de l'ajustement du PMT/PTB 2012-13<sup>6</sup>. Concernant l'établissement des priorités, le calendrier comprend cinq phases principales.

- a) Avis sur les priorités soumis par les Conférences régionales (y compris les commissions techniques régionales) et les Comités techniques au Conseil, par l'intermédiaire du Comité financier et du Comité du Programme de mars à octobre 2010.
- b) Orientations sur les priorités soumises par le Comité du Programme et le Comité financier au Conseil et par le Conseil au Secrétariat en octobre et novembre 2010.
- c) Élaboration par le Secrétariat du PMT et du PTB 2012-13 d'octobre 2010 à février 2011, en tenant compte des orientations sur les priorités soumises par les organes directeurs.
- d) Examen des organes directeurs et décisions relatives au PMT et au PTB 2012-13 de mars à juin 2011.
- e) Tous les ajustements nécessaires apportés au PTB 2012-13 en fonction des décisions de la Conférence, préparés par le Secrétariat de juillet à septembre 2011, examinés par le Comité du Programme et le Comité financier, et approuvés par le Conseil entre octobre et novembre 2011.

16. En ce qui concerne la préparation du PMT/PTB 2012-13, le Secrétariat a mis en place un processus en quatre étapes visant à renforcer le rôle des équipes stratégiques et des bureaux décentralisés en matière de planification des programmes et d'allocation des ressources:

- a) formulation des résultats régionaux, en tenant compte des domaines d'action prioritaires régionaux identifiés par les Conférences régionales et contribuant à la concrétisation des Résultats organisationnels;
- b) perfectionnement des cadres de résultats pour chaque objectif stratégique (amélioration des indicateurs, des références et des objectifs ciblés) et définition des priorités et des domaines auxquels il faut donner une importance accrue ou moindre en tenant compte des points de vue des comités techniques, de l'expérience acquise en 2010 (sur la base de l'examen à mi-parcours) et des évaluations pertinentes, par les équipes stratégiques travaillant à l'échelle institutionnelle;
- c) enregistrement des contributions et allocations de ressources aux Résultats organisationnels par les départements et les bureaux sur la base des engagements pris par les équipes stratégiques;
- d) examen par les équipes stratégiques des contributions des unités aux Résultats organisationnels.

17. Sur la base de ce processus, les chefs des équipes stratégiques ont indiqué les domaines auxquels il faut donner une importance accrue ou moindre à l'intérieur des objectifs stratégiques pour 2012-13. Ces domaines ont présentés ci-après pour chaque objectif stratégique.

***Objectif stratégique A - Intensification durable de la production agricole***

- A01 *Politiques et stratégies pour l'intensification durable et la diversification de la production agricole aux niveaux national et régional*
- A02 *Les risques liés aux infestations de ravageurs et aux flambées de maladies transfrontières des plantes sont réduits de façon durable aux niveaux national, régional et mondial*
- A03 *Les risques dérivant des pesticides sont réduits de manière durable aux niveaux national, régional et mondial*

---

<sup>6</sup> PC 103/4 Annexe II.

*A04 Politiques efficaces et capacités renforcées pour une meilleure gestion des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) y compris les systèmes semenciers aux niveaux national et régional.*

18. Les quatre Résultats organisationnels relevant de l'Objectif stratégique A correspondent aux domaines prioritaires à privilégier, approuvés par le Comité de l'agriculture, et la majorité des priorités définies par les cinq Conférences régionales de la FAO sont prises en compte par ces Résultats organisationnels.

19. Les problèmes et les défis ainsi que les hypothèses et les risques définis dans le PMT 2010-2013 pour l'objectif stratégique A restent valables au cours du prochain exercice biennal. Des perfectionnements ont été apportés aux indicateurs des Résultats organisationnels 1, 2 et 4 ainsi qu'à ceux des listes correspondantes d'outils principaux. Parmi les principales questions nouvelles qui ont été déterminées, on peut citer: les effets du changement climatique sur la productivité agricole, l'augmentation potentielle de l'apparition et de la propagation des ravageurs et des maladies transfrontières des végétaux et des dégâts qu'ils causent ainsi que la sensibilisation accrue des producteurs et des consommateurs aux questions de sécurité sanitaire et d'environnement et aux changements des modes de consommation alimentaire.

20. En 2012-2013, les activités contribuant à l'Objectif stratégique A continueront d'élaborer et de renforcer un cadre permettant aux pays d'intensifier durablement leur production agricole en travaillant avec les gouvernements, les institutions internationales, les bailleurs de fonds, le secteur privé, les organisations agricoles et autres parties prenantes de la société civile en vue d'appuyer et de consolider les initiatives du type politiques, législation, soutien institutionnel, développement économique et accès aux connaissances les plus avancées. On s'appuiera à cet effet sur l'éventail des instruments, traités, conventions et codes de portée mondiale (ex. CIPV, Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Convention de Rotterdam, Code de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et EMPRES).

21. Compte tenu des priorités et des questions nouvelles identifiées, et à la lumière des enseignements acquis à ce jour, les réaffectations suivantes de priorité des travaux définis sous l'Objectif stratégique A sont prévues:

- Plaidoyer accru pour l'intensification durable de la production grâce à une approche écosystémique mieux intégrée de la production, notamment les systèmes cultures-élevage, et mettant moins l'accent sur les différentes cultures.
- Dans la logique de cette approche intégrée de la production durable, des ressources accrues seront libérées (transférées de l'Objectif stratégique G) au profit des activités visant à réduire les pertes après-récolte.
- Promotion accrue du renforcement des capacités nationales en matière de surveillance, de suivi et de maîtrise des ravageurs transfrontaliers des plantes ainsi que de la coopération régionale et sous-régionale, conformément à la tendance générale de transférer le partage d'information et l'élaboration des stratégies du Siège vers les niveaux régionaux et sous-régionaux.
- Les activités visant à promouvoir le développement du système semencier se concentreront davantage sur la participation du secteur privé et moins sur celle du secteur public.
- Le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) réorientera ses activités de renforcement des capacités: il travaillera moins auprès des pays et plus selon une approche sous-régionale de "formation du formateur" dans le but de faciliter l'élaboration et l'application des normes dans les pays en développement.
- Une reconnaissance accrue de l'importance du Système multilatéral d'accès et partage des avantages dans le cadre du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et du Fonds pour le partage des avantages qui lui est associé, permettra de renforcer le soutien aux pays pour l'utilisation durable des

ressources phytogénétiques à l'appui de la sécurité alimentaire et de l'adaptation aux effets du changement climatique.

### **Objectif stratégique B - Accroissement de la production animale durable**

- B01 Le secteur de l'élevage contribue de manière efficace et efficiente à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et au développement économique*
- B02 Diminution des épizooties et des risques pour la santé animale qui en découlent*
- B03 Meilleure gestion des ressources naturelles, y compris les ressources zoogénétiques, pour la production animale*
- B04 Les politiques et les pratiques recommandées pour le secteur de l'élevage reposent sur des informations à jour et fiables*

22. Le cadre des résultats de l'Objectif stratégique B est axé sur le soutien des trois aspects de l'élevage retentissant sur les biens collectifs, à savoir: la contribution du secteur de l'élevage à la croissance économique, la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté (B01); la protection de la santé public et de la santé animale (B02); et la durabilité des ressources naturelles utilisées dans l'élevage (B03). Les Résultats organisationnels B01- B03 sont étayés par les informations pertinentes utilisées pour l'analyse des politiques/cadres institutionnels et les orientations du secteur (B04).

23. Comme le montrent les récentes publications de La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2009: Le point sur l'élevage et de « Livestock in a Changing Landscape », guider le développement de la filière de l'élevage pose des problèmes qui ne peuvent être résolus par une série de mesures unique ou par des acteurs individuels. L'instauration d'un secteur de l'élevage répondant aux objectifs multiples et souvent concurrents de sociétés différentes, nécessitera des efforts intégrés de la part d'une vaste gamme de parties prenantes. Ces activités doivent promouvoir le développement responsable de l'élevage et s'attaquer aux causes profondes dans les zones où les impacts sont négatifs. Elles doivent aussi promouvoir les interventions qui capitalisent le potentiel de l'élevage pour appuyer la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et renforcent la résilience des systèmes alimentaires.

24. En 2012-13, l'Objectif stratégique B mettra l'accent sur la mise au point d'un programme d'action mondial largement partagé pour le secteur de l'élevage, incluant les mesures nécessaires au développement de ce secteur en fonction des caractéristiques suivantes: gouvernance améliorée; évaluation systématique des problèmes et questions; processus de développement plus inclusif; niveaux d'investissement proportionnels à l'importance du secteur et des défis qu'il doit relever; et renforcement de la coopération internationale dans la recherche et le développement. Le Comité de l'agriculture fournira des orientations en vue de l'élaboration des instruments pertinents.

25. Compte tenu de ce qui précède, les activités contribuant à l'Objectif stratégique concerneront:

- la mise en œuvre de la Note conceptuelle tripartite FAO/OIE/WHO de 2010 portant sur le partage des responsabilités et la coordination des activités mondiales pour traiter les risques de santé aux interfaces animale-humaine-écosystémiques (“Sharing responsibilities and coordinating global activities to address health risks at the animal-human-ecosystems interfaces”) et du plan d'action élaboré à la demande du Comité du Programme sur la suite à donner au programme de prévention et de contrôle de la grippe aviaire hautement pathogène, en mettant l'accent sur la durabilité des programmes et l'appropriation par le pays et/ou la région.
- la mise en œuvre du Plan d'action mondial sur les ressources zoogénétiques aux niveaux national et régional après l'adoption de la stratégie de financement du Plan d'action mondial par les organes directeurs de la FAO, et le premier appel à propositions qui devrait être lancé au cours du second semestre 2011;

- la mise au point d'une méthodologie largement acceptée pour le référencement et le suivi de la durabilité environnementale des filières alimentaires liées à l'élevage;
- l'expérimentation des possibilités d'atténuation des effets du changement climatique dans les pâturages;
- la conception et l'expérimentation de technologies de pointes permettant d'améliorer la production et le soutien des politiques et des institutions dans les petits systèmes d'exploitation mixtes cultures-élevage, en mettant l'accent sur les ressources d'alimentation animale de substitution et sur l'amélioration de la nutrition animale.

**Objectif stratégique C – Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles**

- C01 Les États Membres et d'autres parties prenantes ont amélioré la formulation des politiques et normes facilitant l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et d'autres instruments internationaux, ainsi que la réaction aux nouveaux défis*
- C02 La gouvernance des pêches et de l'aquaculture est améliorée grâce à la mise en place ou au renforcement d'institutions nationales et régionales, y compris des organes régionaux des pêches*
- C03 Une gestion plus efficace des pêches de capture marines et continentales de la part des États Membres et d'autres parties prenantes a contribué à améliorer l'état des ressources halieutiques et des écosystèmes et à assurer leur utilisation durable*
- C04 Les États Membres et d'autres parties prenantes ont enregistré une hausse de la production de poisson et produits de la pêche du fait du développement et de l'intensification durables de l'aquaculture*
- C05 Les opérations de pêche, notamment l'utilisation des navires et engins de pêche, sont devenues moins dangereuses, plus efficaces sur le plan technique et socioéconomique et plus respectueuses de l'environnement et des règles à tous les niveaux*
- C06 Les États Membres et d'autres parties prenantes peuvent témoigner d'une utilisation post-capture et d'un commerce plus responsables des produits de la pêche et de l'aquaculture, notamment de conditions d'accès aux marchés plus prévisibles et harmonisées*

26. En 2012-13, les *domaines thématiques* suivants sont hautement prioritaires pour l'ensemble de l'Objectif stratégique C:

- questions relatives à la performance de l'État du pavillon, à la surcapacité et au Fichier mondial des navires de pêche, pour ce qui concerne la pêche illicite, non déclarée et non réglementée;
- pêche et aquaculture artisanales;
- approche écosystémique de la gestion des pêches et de la production aquacole, ce qui inclut les différents éléments à prendre en compte pour concilier les objectifs de conservation de la biodiversité avec ceux liés au développement du secteur;
- approche fondée sur la chaîne de valeur et le marché pour mettre en place des pratiques responsables dans l'utilisation de la pêche et de l'aquaculture et le commerce de leurs produits;
- changement climatique et effets attendus sur la pêche et l'aquaculture.

27. Les domaines prioritaires relatifs à un *cadre normatif* pour une pêche et une aquaculture responsables (C1) sont les suivants:

- instrument international sur la performance de l'État du pavillon, afin de donner suite à la consultation technique qui se tiendra en 2011 et dont les résultats seront soumis au Comité des pêches en juillet 2012;
- convocation, avec le ou les partenaires appropriés, d'une conférence mondiale sur la surcapacité des flottilles;
- instrument relatif à la pêche artisanale, comme aboutissement du processus déjà engagé à la demande du Comité des pêches;



- création d'un Fichier mondial des navires de pêche;
- renforcement des capacités et diffusion des connaissances qui y sont liées.

Les travaux portant sur d'autres instruments internationaux seront mis en retrait.

28. Les domaines prioritaires relatifs aux *arrangements institutionnels* (C02) sont les suivants:

- renforcement du Comité des pêches et de ses deux sous-comités;
- appui technique étendu aux organes régionaux des pêches de la FAO, y compris au Secrétariat du Réseau des secrétariats des organes régionaux des pêches; nouvel organe régional des pêches couvrant la mer Rouge et le golfe d'Aden;
- création d'un Fichier mondial des navires de pêche.

Les travaux portant sur la mise en place de nouveaux organes régionaux des pêches seront mis en retrait.

29. Les domaines prioritaires concernant la *gestion des pêches de capture* (C03), sont les suivants:

- outre l'application de l'approche écosystémique de la gestion des pêches, amélioration de l'utilisation et de la gestion des écosystèmes et des ressources des pêches continentales.

30. Bien que considérée comme prioritaire par de nombreux membres, la gouvernance de certaines pêches, telles que la pêche profonde, en particulier dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale, devrait recevoir un moindre soutien du Programme ordinaire. En contrepartie, cette activité devrait rester prioritaire pour ce qui est des travaux financés par des fonds extrabudgétaires et menés en coopération et partenariat avec les entités concernées.

31. Concernant l'aquaculture (C04), les domaines prioritaires sont:

- l'application des dispositions des articles pertinents du Code de conduite pour une pêche responsable, du « Consensus de Phuket » de 2010 et des recommandations formulées par le Comité des pêches et son sous-comité de l'Aquaculture, y compris la promotion d'une approche écosystémique de l'aquaculture et de pratiques de gestion améliorées et durables;
- le développement de l'aquaculture dans des régions telles que l'Afrique et l'Amérique latine, où la production est encore très inférieure à la moyenne mondiale, y compris le Programme spécial pour le développement de l'aquaculture en Afrique;
- en Asie, amélioration de la biosécurité, gestion responsable de la biodiversité et efficiente de l'alimentation;
- l'analyse et la prise en compte des conséquences du déplacement des activités aquacoles vers le large, et notamment, de plus en plus, vers des zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale.

Les travaux de la FAO liés à l'expansion de l'aquaculture dans les régions où elle s'est déjà développée et où d'autres acteurs conduisent l'expansion du secteur devraient être redimensionnés.

32. Les domaines prioritaires concernant les *opérations de pêche* (C05) sont:

- l'application des directives récemment adoptées sur la gestion des prises accessoires et la réduction des rejets en mer, y compris le renforcement des capacités aux niveaux national et régional;
- la gestion des sites de débarquement du poisson et des ports de pêche.

33. Il est recommandé d'encourager l'OIT et l'OMI à endosser le rôle de chef de file actuellement exercé par la FAO sur les questions de sécurité en mer relatives aux navires de pêche, auquel cas l'Organisation continuerait à apporter son appui technique et à suivre les progrès accomplis.

34. Les domaines prioritaires concernant *l'utilisation post-capture et le commerce du poisson et des produits de la pêche* (C06) sont:

- l'amélioration de la manipulation du poisson, l'accroissement de la valeur ajoutée et la réduction des pertes après capture,
- l'amélioration de la distribution et de la commercialisation sur les marchés intérieurs, en particulier dans les pays en développement et l'augmentation des capacités de ces pays à se conformer aux exigences internationales de certification et de protection du consommateur.

Les travaux menés sur les aspects fondamentaux des subventions devraient être mis en retrait.

35. En ce qui concerne les *situations d'urgence* et les effets du *changement climatique*, les efforts viseront en priorité à réduire la vulnérabilité et à renforcer l'aptitude des communautés de pêcheurs et d'aquaculteurs, y compris des partenariats mondiaux, régionaux et nationaux, à gérer les risques de catastrophes et à planifier la transition, tout en continuant à renforcer les capacités d'intervention d'urgence du secteur, y compris par des conseils et des normes de bonne pratique. L'effort sera recentré sur la fourniture d'un appui aux partenaires et aux pays en vue d'améliorer la sécurité alimentaire, de réduire la vulnérabilité et de renforcer l'état de préparation aux catastrophes des communautés vivant de la pêche et de l'aquaculture.

**Objectif stratégique D – Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire**

- D01 Normes et recommandations nouvelles et révisées convenues à l'échelle internationale pour une sécurité sanitaire et une qualité des aliments qui servent de référence pour l'harmonisation internationale*
- D02 Cadres institutionnels, politiques et juridiques pour la gestion de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments qui facilitent une approche fondée sur l'ensemble de la filière alimentaire*
- D03 Les autorités nationales/régionales conçoivent et mettent en œuvre de manière efficace des programmes de gestion et de contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, conformément aux normes internationales*
- D04 Les pays établissent des programmes efficaces pour promouvoir un meilleur respect par les producteurs et les entreprises alimentaires des recommandations internationales sur les bonnes pratiques en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments à tous les stades de la filière alimentaire et la conformité aux exigences du marché*

36. Des recentrages de priorité sont prévus en 2012-13, sur la base des enseignements tirés et des résultats escomptés de l'exécution du programme de 2010-11, et compte tenu des questions spécifiques de sécurité sanitaire et de qualité des aliments désignées comme prioritaires à l'attention internationale.

37. Au titre de D01, le Secrétariat du Codex continuera à mettre en œuvre le programme de travail de la Commission du Codex Alimentarius en conformité avec son plan stratégique. Étant donné les attentes croissantes suscitées par le processus normatif du Codex et les avis scientifiques internationaux sur les questions de sécurité sanitaire des aliments et de nutrition fournis à l'appui de ce processus, un nouvel outil essentiel a été adopté – Élaboration d'orientations et de méthodologies nécessaires pour la formulation d'avis scientifiques concernant la sécurité alimentaire et la qualité des aliments au niveau international. Le nombre des réunions d'experts prévues pour la formulation d'avis scientifiques sur les questions de sécurité sanitaire des aliments n'a pas été modifié. L'accent sera mis plus particulièrement sur les parasites d'origine alimentaire et les effets du transfert des contaminants présents dans les aliments pour animaux aux denrées destinées à la consommation humaine. Des efforts considérables seront nécessaires pour rendre opérationnel les réunions conjointes d'experts FAO/OMS (JEMNU), qui ont été établies en 2010.

38. Au titre de D02, les activités seront centrées sur l'élaboration de méthodologies visant à renforcer la prise de décision fondée sur les données scientifiques concernant les politiques et les stratégies de sécurité sanitaire des aliments et, en particulier à guider les investissements publics

dans les systèmes de contrôle alimentaire. Des efforts importants seront également consacrés à l'élaboration d'un outil permettant d'évaluer l'efficacité des différents éléments des systèmes de contrôle nationaux (y compris le fondement législatif). Cet outil pourrait faire autorité pour établir les besoins en matière de renforcement des capacités en vue de l'amélioration des systèmes de contrôle alimentaire et permettre de mesurer les progrès accomplis. Ce travail devrait créer d'importants gains d'efficacité au niveau de l'exécution du programme de terrain. Les activités liées à la biodiversité nutritionnelle et aux régimes alimentaires durables ont été supprimées de l'Objectif stratégique D et intégrées au programme de l'Objectif stratégique F.

39. En ce qui concerne D03, l'accent continuera d'être mis sur l'élaboration d'orientations et d'outils pouvant être utilisés pour le renforcement des services techniques de contrôle alimentaire alors que la participation directe aux activités de développement sur le terrain sera redimensionnée. Une place plus importante sera faite à l'apprentissage à distance et à la collaboration avec les universités pour le développement des capacités dans le domaine de la composition des aliments et de la sécurité sanitaire des aliments. L'élaboration d'orientations techniques sera axée sur une meilleure incorporation de l'approche «une seule santé» dans les programmes de sécurité sanitaire des aliments, sur les approches intégrées de la prévention et du contrôle des mycotoxines, sur les problèmes de santé publique et de commerce dus aux difficultés rencontrées à établir des LMR pour les cultures d'importance mineure. Une attention accrue sera également portée aux problèmes de sécurité sanitaire des aliments liés à l'utilisation des eaux usées.

40. Aucun changement radical n'est prévu en 2012-13 pour D04. Le travail continuera à porter sur la conduite d'évaluations, l'élaboration de documents d'orientation et l'appui aux programmes de terrain avec pour but de renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de valeur à appliquer les technologies génératrices de valeur ajoutée, les pratiques de gestion et les systèmes d'infrastructure afin de se conformer aux exigences de sécurité sanitaire et de qualité des aliments. Des orientations continueront d'être fournies aux institutions publiques et privées afin de renforcer leur capacité d'appui stratégique des opérateurs de la chaîne de valeur conformément aux objectifs nationaux en matière de développement durable.

### **Objectif stratégique E – Gestion durable des forêts et des arbres**

- E01 Les politiques et les pratiques ayant une incidence sur les forêts et la foresterie sont fondées sur des informations fiables et à jour*
- E02 Les politiques et les pratiques ayant une incidence sur les forêts et la foresterie sont renforcées grâce à la coopération et au dialogue au niveau international*
- E03 Les institutions régissant les forêts sont renforcées et la prise de décision est améliorée, y compris la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques et de la législation en matière de forêts, favorisant ainsi un environnement propice à l'investissement dans le secteur forestier. La foresterie est mieux intégrée dans les plans et les processus de développement nationaux, qui tiennent compte de l'interface entre les forêts et d'autres utilisations des terres*
- E04 La gestion durable des forêts et des arbres est plus répandue, favorisant ainsi une diminution sensible du déboisement et de la dégradation des forêts et une meilleure contribution des forêts et des arbres à l'amélioration des moyens d'existence et à l'adaptation aux changements climatiques, y compris l'atténuation de leurs effets*
- E05 Les valeurs sociales et économiques des forêts et des arbres et leur contribution aux moyens d'existence sont renforcées, tandis que les marchés des produits et des services forestiers contribuent à faire de la foresterie une option d'utilisation des terres plus viable sur le plan économique*

*E06 Les valeurs environnementales des forêts, des arbres en dehors des forêts et de la foresterie sont mieux exploitées et les stratégies de conservation de la biodiversité et des ressources génétiques forestières, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, de remise en état des terres dégradées et de gestion des ressources en eau et en faune et flore sauvages sont efficacement mises en œuvre*

41. Au titre de E01 (informations forestières): collecter, analyser et diffuser des données fiables sur les forêts, la foresterie et les produits et les services forestiers à l'échelle mondiale, régionale et nationale en mettant l'accent sur: i) les activités préparatoires de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2015; ii) le renforcement des capacités en matière d'inventaire et de surveillance des forêts nationales tant dans le cadre du programme ONU-REDD que de celui des autres efforts menés pour réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts.

42. Au titre de E02 (coopération internationale et processus forestiers): appuyer le Comité des forêts, les commissions régionales des forêts et les organes techniques de la FAO et continuer à jouer un rôle moteur dans le Partenariat collaboratif sur les forêts.

43. Au titre de E03 (politiques et institutions forestières), renforcer l'accent mis sur la foresterie communautaire et la gouvernance des forêts afin de faire mieux respecter le droit forestier grâce à des institutions forestières qui auront été redynamisées.

44. Au titre de E04 (adoption de la gestion durable des forêts et des arbres) élargir l'analyse et le développement d'outils pour la gestion durable des forêts et des arbres, en particulier les liens entre les forêts et le changement climatique, et réaliser des lignes directrices des meilleures pratiques sur les questions prioritaires afin de promouvoir la participation des partenariats régionaux et internationaux aux processus comme par exemple les forêts modèles et REDD-plus.

45. Au titre de E05 (valeurs sociales et économiques des forêts pour le développement des moyens d'existence), renforcer les capacités des communautés et des petites et moyennes entreprises à produire et à commercialiser des produits ligneux et non ligneux durables afin d'améliorer les moyens d'existence et de promouvoir une économie verte.

46. Au titre de E06 (stratégie renforcée pour la conservation des forêts et de l'environnement), apporter un soutien aux pays membres pour intégrer le changement climatique dans les politiques et la gestion forestières; renforcer la collaboration et les partenariats en matière de gestion des bassins versants; lutter contre le déboisement, encourager le boisement et la remise en état des terres dégradées; préparer la Situation mondiale des ressources génétiques forestières qui doit sortir en 2013.

**Objectif stratégique F – Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture**

*F01 Les pays encouragent et mettent en place une gestion durable des terres*

*F02 Les pays affrontent la pénurie d'eau dans l'agriculture et renforcent leur capacité à améliorer la productivité de l'eau dans les systèmes agricoles au niveau national et dans les bassins fluviaux, y compris les systèmes hydriques transfrontaliers*

*F03 Les politiques et les programmes sont renforcés aux niveaux national, régional et international pour assurer la préservation et l'utilisation durable de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture et le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques*

*F04 Un cadre international est élaboré et les capacités nationales sont renforcées pour assurer une gouvernance responsable de l'accès à la terre, ainsi que de la sécurité et de l'équité du régime foncier, et protéger les liens de la terre avec les autres ressources naturelles, en mettant particulièrement l'accent sur sa contribution au développement rural*

*F05 Les pays ont renforcé leur capacité de réaction aux nouveaux défis environnementaux, comme le changement climatique et les bioénergies*

*F06 L'accès aux connaissances sur la gestion des ressources naturelles, ainsi que leur partage, ont été facilités*

47. Pour atteindre le résultat organisationnel F01, on mettra davantage l'accent sur les ressources en sol, notamment en contribuant à la création du Partenariat mondial sur les sols et en favorisant une utilisation améliorée des ressources en sol et en terre à l'appui d'une utilisation et d'une gestion durable des terres. Les travaux faisant suite au rapport sur la *Situation des ressources en terre et en eau (SOLAW)* seront mis en retrait.

48. Les activités liées au résultat organisationnel F02 seront axées sur la mise en place d'une Plateforme sur l'eau pleinement fonctionnelle, qui permettra de réunir dans un même effort tous les départements techniques et bureaux décentralisés, sur l'appui à un programme de terrain de qualité et sur l'accroissement de la visibilité du rôle de l'eau en termes à la fois de productivité et d'utilisations multiples, tout en améliorant le suivi, les prévisions et les comptes-rendus en matière d'utilisation et de productivité de l'eau dans l'agriculture. Les domaines mis en retrait seront les suivants: drainage, mise en valeur des terres humides, recherche et technologie dans l'irrigation et le drainage.

49. Pour ce qui est du résultat organisationnel F03, les priorités dans le domaine de la biodiversité et des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont bien définies dans le Programme de travail pluriannuel (MYPOW) adopté par la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture pour 2012-13: examen de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques, présentation de l'*État des ressources génétiques forestières dans le monde* et de l'*État des ressources génétiques aquatiques dans le monde*, examen des questions clés relatives aux microorganismes et aux invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que des objectifs et indicateurs internationaux pertinents en matière de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Le Programme de travail pluriannuel de la Commission ne prévoit pas de grandes étapes ni d'échéances importantes en 2012-13 dans le secteur des ressources phylogénétiques. Néanmoins, la Commission recevra un rapport sur les activités, programmes et politiques de la FAO dans ce domaine.

50. Dans le cadre du résultat organisationnel F04, les travaux porteront essentiellement sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers et de la gestion des autres ressources naturelles. Une fois ces directives approuvées, les pays auront besoin d'une aide considérable pour leur mise en œuvre. En outre, on prévoit de mettre davantage l'accent sur les activités interdisciplinaires du programme Aliments pour les villes, en fonction des ressources extrabudgétaires disponibles.

51. Au titre du résultat organisationnel F05, les impacts et l'atténuation du changement climatique ainsi que l'adaptation à ce phénomène et les besoins énergétiques qui en découlent en matière de développement agricole demeureront hautement prioritaires et nécessiteront une série d'actions aux niveaux national, régional et international. Cela concerne les programmes ONU-REDD, MICCA, TPFS et le renforcement des capacités. Par ailleurs, on envisage de mettre en avant le suivi des ressources naturelles à l'appui des études prospectives mondiales, ainsi que de la préparation du prochain Sommet des Nations Unies (Rio + 20) en 2012 et de la suite qui y sera donnée. L'étude des liens entre les bioénergies et la sécurité alimentaire sera mise en retrait car le projet sur la bioénergie et la sécurité alimentaire et le projet sur les critères et les indicateurs relatifs à la bioénergie et la sécurité alimentaire ont permis de proposer des conclusions et des recommandations concrètes dans ce domaine. En revanche, les travaux liés à la sécurité alimentaire et énergétique seront ramenés au premier plan.

52. Quant au résultat organisationnel F06, on prévoit d'accroître les activités portant sur l'élaboration de politiques et d'outils pratiques pour renforcer les systèmes inclusifs d'innovation agricole au niveau national, notamment la gestion des ressources naturelles ainsi que l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, en réponse aux besoins en matière de

recherche et de vulgarisation, de partage des connaissances et de communication. Les demandes d'aide dans le domaine du renforcement des capacités relatives à la biosécurité sont en nette diminution en raison des importants efforts entrepris ces 10 dernières années par la FAO et d'autres organismes nationaux et internationaux, qui ont couvert partiellement les besoins. Par conséquent, on consacrera moins d'attention à l'assistance technique sur la biosécurité en réduisant les activités de terrain qui s'y rapportent.

**Objectif stratégique G – Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural**

*G01 Des analyses, politiques et services appropriés permettent aux producteurs de renforcer leur compétitivité, de se diversifier, d'accroître la valeur ajoutée et de répondre aux exigences des marchés*

*G02 La création d'emplois ruraux, l'accès aux terres et la diversification des revenus sont intégrés dans les politiques, les programmes et les partenariats pour le développement agricole et rural*

*G03 Les politiques, réglementations et institutions nationales et régionales renforcent l'impact de l'agro-industrie et des entreprises agricoles sur le développement et l'atténuation de la pauvreté*

*G04 Les pays sont mieux à même d'analyser l'évolution des marchés agricoles et des politiques et réglementations commerciales au niveau international pour identifier les débouchés commerciaux et formuler des politiques et des stratégies commerciales appropriées et efficaces*

53. Les débats des conférences régionales et des comités techniques concernés n'ont que très légèrement modifié les domaines prioritaires de l'objectif stratégique G. En général, il s'agissait d'ajustements de l'intensité relative des activités plutôt que d'ajouts ou de retraits.

54. Concernant le résultat organisationnel G01, les travaux du Comité des produits et du Comité de l'agriculture portant sur les stratégies et politiques à l'appui de l'intégration des petits producteurs dans les chaînes de valeur ont été considérés comme hautement prioritaires. Les deux comités ont souligné que l'analyse destinée à contribuer à la formulation de politique et au renforcement des institutions (coopératives, groupes d'agriculteurs et associations de la filière) pour soutenir l'agriculture artisanale et faciliter l'intégration des petits producteurs aux marchés devait être une priorité pour la FAO. Par conséquent, on a insisté sur la mise en place de cadres analytiques permettant de guider les stratégies et les interventions politiques associées pour faciliter l'intégration des petits producteurs aux marchés. L'importance des organisations de producteurs, outre les institutions rurales plus larges, fera l'objet d'une attention plus ciblée, tandis que l'aide à la fourniture de services d'appui a été élargie. Les travaux portant sur l'adaptation des petits producteurs au changement climatique se trouvent également renforcés grâce à un financement extrabudgétaire.

55. Le résultat organisationnel G02 sera davantage axé sur la création d'emplois ruraux et le travail décent, conformément aux recommandations de l'Évaluation externe indépendante. Ces domaines englobent notamment la promotion de l'emploi rural et du travail décent et leur intégration aux programmes nationaux de la FAO. Des efforts sont également entrepris pour mettre en place une approche conceptuelle des interventions de la FAO concernant l'emploi rural et le travail décent au niveau des pays. À cet effet, le partenariat stratégique avec l'Organisation internationale du travail (OIT) aux niveaux national et régional est intensifié. Ces activités mettent l'accent sur les deux fonctions de base que sont *la création et la généralisation des connaissances au sein de la FAO et l'assistance et le renforcement des capacités techniques*.

56. Le résultat organisationnel G03 restera axé sur la prestation d'avis, le renforcement des capacités et l'appui aux politiques relatives aux entreprises agricoles, l'élaboration de stratégies et la réforme institutionnelle. Néanmoins, une attention particulière sera portée aux mandats, à

l'organisation et aux capacités des ministères de l'agriculture et des institutions aidant les entreprises agricoles et les agro-industries.

57. Pour ce qui est du résultat organisationnel G04, on a mis davantage l'accent sur l'atténuation des risques liés à la volatilité des prix agricoles, par le biais à la fois de l'amélioration du suivi des marchés et de la transmission d'informations plus exhaustives en temps utile sur les marchés mondiaux, et au travers de l'analyse et du renforcement des capacités, conformément aux conclusions du Comité des produits. Comme l'a recommandé le Comité, la priorité a été accordée à la prestation d'avis sur les investissements internationaux appropriés dans l'agriculture, notamment à l'affinement des principes pour des investissements agricoles responsables. Les résultats régionaux reflètent une mise en retrait du commerce et des politiques associées dans un certain nombre de régions, les travaux se concentrant davantage sur ce sujet au Siège. En outre, un financement extrabudgétaire a permis d'accorder davantage d'attention à l'aide aux pays en développement en mettant en place des politiques et des stratégies de développement des marchés pour l'adaptation au changement climatique.

### **Objectif stratégique H – Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition**

*H01 Les pays et les autres parties prenantes sont plus à même de formuler, mettre en œuvre et suivre des politiques, des stratégies et des programmes cohérents qui traitent les causes profondes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition*

*H02 Les États Membres et les autres parties prenantes renforcent la gouvernance en matière de sécurité alimentaire en appliquant les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et grâce à un Comité de la sécurité alimentaire mondiale réformé*

*H03 Renforcement de la capacité des États Membres et des autres parties prenantes à traiter des problèmes spécifiques de nutrition dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture*

*H04 Renforcement de la capacité des États Membres et des autres parties prenantes à produire, gérer et analyser des données, notamment statistiques, et à accéder à ces données, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition*

*H05 Meilleur accès des États Membres et des autres parties prenantes aux produits et services d'analyse et d'information de la FAO sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et la nutrition et renforcement de leur capacités d'échange de connaissances*

58. L'équipe stratégique a insisté sur le renforcement des efforts multidisciplinaires et l'amélioration de la cohérence entre les résultats organisationnels afin d'accroître l'impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La création de plusieurs résultats par unités communes (ou partagés) renforcera l'efficacité, l'efficacité et la cohérence interne de l'appui de la FAO aux niveaux national, régional et mondial. La fixation de résultats régionaux a facilité le dialogue entre le personnel du Siège et des Bureaux régionaux sur les domaines de travail prioritaires.

59. Dans le cadre du résultat organisationnel H01, compte tenu de la persistance de la faim chronique et de la malnutrition, à laquelle s'ajoute la volatilité accrue des prix alimentaires dans le monde entier, on mettra davantage l'accent sur le renforcement des systèmes d'évaluation de l'impact et de suivi des politiques et programmes, en espérant que les enseignements tirés alimenteront les efforts visant à améliorer l'élaboration de politique et la performance des programmes. En outre, on accordera une plus grande attention à l'assistance aux États Membres et aux organisations régionales dans le suivi des conséquences des politiques nationales et internationales sur la sécurité alimentaire, en observant les influences macroéconomiques et les impacts transversaux, ainsi que dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes destinés à: i) accroître les niveaux de revenu et diversifier les sources de revenu durables pour les personnes pauvres et/ou vulnérables dans les zones rurales comme urbaines, ii) améliorer la répartition des revenus au moyen de politiques fiscales efficaces, en particulier dans

les pays qui éprouvent des difficultés à faire face à l'insécurité alimentaire bien qu'ils aient connu une croissance significative de leur PIB par habitant ces dernières années. Les travaux de politiques et de programmation qui ne se traduisent pas directement par un renforcement des capacités aux niveaux national et régional seront mis en retrait.

60. Pour ce qui est du résultat organisationnel H02, compte tenu de la réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et du renforcement des activités à l'appui de la concrétisation progressive du droit à l'alimentation au niveau national, la participation au renforcement de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire aux niveaux mondial, régional et national devrait figurer parmi les priorités en 2012-13. Grâce à sa structure réformée, y compris au Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, le CSA devrait jouer un plus grand rôle dans le dialogue mondial et la coordination des défis à relever pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en renforçant la convergence politique et en facilitant l'appui et les conseils aux pays et aux régions. L'augmentation des fonds extrabudgétaires devrait permettre d'étendre les travaux de la FAO sur le droit à l'alimentation au niveau national, parallèlement au renforcement des liens avec le CSA réformé et d'autres domaines d'activité. En revanche, parmi les domaines mis en retrait figurent les travaux normatifs au Siège, qui se verront réduits au profit de travaux de prospective et de l'adoption d'une approche stratégique pour veiller à la cohérence des efforts régionaux et nationaux.

61. Le résultat organisationnel H03, pour ce qui est des travaux de la FAO sur l'éducation à la nutrition, sera légèrement plus axé sur l'évaluation de l'efficacité et de l'impact des interventions intéressant l'éducation à l'alimentation et à la nutrition et la diffusion des enseignements tirés, le renforcement des capacités des pays à élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation avant emploi et en cours d'emploi dans le domaine de la nutrition, en utilisant des approches novatrices grâce au e-Learning.

62. Suite à la formulation d'une stratégie de la FAO en matière de systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SISAN), le résultat organisationnel H04 portera essentiellement sur l'application de cette stratégie en 2012-13 grâce à une cohérence accrue des travaux relatifs aux SISAN entre les départements et à la collaboration avec le PAM et d'autres partenaires extérieurs. Les activités de la FAO étant très vastes, la stratégie sur les SISAN sera mise en œuvre grâce à une coordination étroite entre les résultats organisationnels H04, H05 et I01. Deux résultats par unité communs faciliteront la coordination des normes statistiques et des travaux de renforcement des capacités, qui constituent deux volets des nouveaux SISAN de l'Organisation. Au titre du résultat organisationnel H04, on continuera à contribuer à la réalisation de bilans alimentaires, de statistiques de sécurité alimentaire et de mises à jour de FAOStat, ainsi qu'à la diffusion de données statistiques dépassant le cadre des besoins liés à la stratégie interne sur les SISAN.

63. Pour ce qui est du résultat organisationnel H05, au vu de l'incertitude accrue associée aux marchés volatils, les travaux analytiques de la FAO sur l'alimentation, l'agriculture et la nutrition continueront à guider les États Membres, les partenaires de développement et les autres parties intéressées au sujet des évolutions et des solutions à court et plus long terme, au travers d'études prospectives. Ces activités concerneront l'amélioration des données, analyses et informations en vue de mieux saisir l'impact des marchés alimentaires instables. Dans la mise en œuvre de la stratégie sur les SISAN, la FAO travaillera étroitement avec le PAM (et d'autres parties intéressées) et accordera la priorité à plusieurs produits communs et collaboratifs aux niveaux mondial, régional et national, en se fondant sur une analyse des besoins des utilisateurs en vue de rétablir une direction conjointe dans le domaine des statistiques, informations et analyses relatives à la sécurité alimentaire pour les quatre volets de la stratégie sur les SISAN. En outre, on mettra l'accent sur l'obtention de résultats supplémentaires par le biais de contributions volontaires et en nature; les résultats s'appuyant uniquement sur le programme ordinaire de la FAO seront ainsi réduits. On portera une attention particulière à l'élargissement de l'assimilation et de l'utilisation des normes, outils et méthodologies relatifs aux informations et connaissances agricoles, notamment au travers du nouveau cadre mondial de Cohérence de l'information sur la recherche agricole pour le développement (CIARD) et de la promotion au niveau politique. L'élaboration de



ressources dans le domaine de l'e-Learning sera de plus en plus financée par des contributions volontaires.

**Objectif stratégique I – Amélioration de la préparation et de la réaction aux menaces et aux situations d'urgence ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture**

*I01 La vulnérabilité des pays aux crises, menaces et situations d'urgence est réduite grâce à une meilleure préparation et à l'intégration de la prévention et de l'atténuation des risques dans les politiques, programmes et interventions*

*I02 Les pays et les partenaires réagissent plus efficacement aux crises et aux situations d'urgence grâce à des interventions liées à l'alimentation et à l'agriculture*

*I03 Les pays et leurs partenaires ont amélioré la transition et les liens entre les situations d'urgence, le relèvement et le développement*

64. En 2012-13, la mobilisation de ressources demeurera la priorité de l'objectif stratégique I. Quatre-vingt-dix-huit pour cent de ces ressources seront issues de contributions volontaires et les contributions fixées représenteront deux pour cent du plan de travail programmé.

65. Au vu des conclusions des conférences régionales et des comités techniques, les domaines prioritaires communs aux trois résultats organisationnels pour 2012-13 seront les suivants:

- renforcer l'approche déterminée par les pays en matière de programmation pour tous les aspects de la gestion des risques de catastrophe, en l'intégrant dans les priorités et cadres stratégiques nationaux;
- renforcer la capacité des gouvernements et des partenaires à généraliser et gérer efficacement les politiques, plateformes et programmes de gestion des risques de catastrophe en matière d'agriculture ainsi que de sécurité agricole et nutritionnelle;
- accorder la priorité aux problématiques hommes-femmes dans les travaux ayant trait au développement des capacités, aux politiques et aux programmes en matière de gestion des risques de catastrophe;
- renforcer les contributions de la FAO aux plateformes internationales et aux forums politiques liés à la gestion des risques de catastrophe;
- fournir des avis améliorés sur les synergies entre les trois volets de l'objectif stratégique I, ainsi qu'entre cet objectif et les autres;
- se concentrer sur le suivi, les bonnes pratiques et les enseignements tirés quant au cycle de programmation de la gestion des risques de catastrophes et intégrer ces aspects.

66. Au titre du résultat organisationnel I01, on mettra l'accent sur l'élaboration et la mise en œuvre du Programme-cadre de gestion des risques de catastrophe, en particulier sur:

- le renforcement institutionnel et la bonne gouvernance pour la réduction des risques de catastrophe dans le secteur agricole;
- les informations et les systèmes d'alerte rapide sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- la préparation à une réaction efficace et au relèvement;
- les bonnes pratiques, processus et technologies pour l'atténuation et la prévention dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de la foresterie;
- l'interface entre la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique.

67. Le résultat organisationnel I02 sera axé sur:

- l'élaboration et la promotion d'avis mondiaux améliorés pour la sécurité alimentaire et leur mise en œuvre au niveau national;
- l'amélioration de l'efficacité de la gestion et de l'efficacité des réponses en renforçant la collaboration entre les équipes opérationnelles, administratives et techniques au sein de la FAO;

- l'appui amélioré de la FAO aux gouvernements et aux partenaires afin que ceux-ci réagissent mieux face aux crises nécessitant des interventions dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
68. Le volet I03 portera principalement sur:
- la promotion et l'opérationnalisation de l'inclusion systématique de la réhabilitation à plus long terme et de stratégies de transition dans les réponses d'urgence;
  - l'intégration des bonnes pratiques de réduction des risques de catastrophe dans la programmation de transition et les plans d'investissement à plus long terme;
  - la promotion des bonnes pratiques en matière d'approches de gestion intégrée des écosystèmes dans les contextes de transition.
69. Dans le cadre de l'objectif stratégique I, on utilise activement chacune des fonctions de base en:
- encourageant une approche à deux volets des réponses d'urgence, pour lesquelles les perspectives et la planification à long terme deviennent cruciales;
  - en créant et en diffusant des informations et des connaissances sur les bonnes pratiques et les technologies agricoles pour la prévention et l'atténuation aux niveaux local et politique;
  - en appliquant des codes de conduite, des directives volontaires et des avis normatifs par le biais de l'approche de la gestion des risques de catastrophe;
  - en formulant des solutions et des avis politiques et stratégiques, en particulier pour les plans et stratégies agricoles nationaux de gestion des risques de catastrophe;
  - en renforçant les capacités des institutions rurales afin qu'elles puissent se préparer aux risques et aux crises et les gérer;
  - en insistant sur l'importance de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans les plateformes mondiales et nationales de gestion des risques de catastrophe;
  - en élaborant et en coordonnant l'approche de la gestion des risques de catastrophes autour de l'ensemble des domaines d'expertise technique de l'Organisation;
  - en mettant en œuvre la gestion des risques de catastrophe en partenariat étroit avec les gouvernements, d'autres organisations et des ONG, ainsi que des institutions et communautés locales.

**Objectif stratégique K – Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décision dans les zones rurales**

- K01 La parité hommes-femmes en milieu rural est incorporée dans les politiques et programmes communs des Nations Unies pour la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement rural*
- K02 Les gouvernements mettent en place des capacités renforcées pour intégrer les questions de parité hommes-femmes et d'égalité sociale dans les programmes, projets et politiques d'agriculture, de sécurité alimentaire et de développement rural, à l'aide de statistiques ventilées par sexe et d'autres informations et ressources pertinentes*
- K03 Les Gouvernements formulent des politiques agricoles et de développement rural qui tiennent compte de la parité hommes-femmes, n'excluent personne et sont participatives*
- K04 La Direction de la FAO et le personnel ont prouvé leur engagement et leur aptitude à tenir compte des questions de parité hommes-femmes dans leurs activités*

70. En 2012-13, une attention plus grande sera portée au résultat organisationnel K04 pour renforcer les mécanismes de responsabilisation et les capacités du personnel de la FAO à intégrer les problématiques hommes-femmes. Cette évolution est déterminante pour la qualité et l'ampleur de l'aide technique que l'Organisation peut fournir aux États Membres dans ce domaine, et vise à permettre aux unités techniques de la FAO d'être en mesure de traiter les questions qui s'y rapportent dans le cadre de leurs activités techniques.

71. Dans le cadre du résultat organisationnel K02, la collecte, l'analyse, la diffusion et l'appui à l'utilisation de données ventilées par sexe seront au cœur des préoccupations, en raison de la forte demande d'aide technique liée aux questions hommes-femmes formulée par les États Membres ainsi que du rôle central des données ventilées par sexe dans le débat politique et la sensibilisation.

72. Au titre du résultat organisationnel K03, les travaux portant sur l'aide et les avis en matière de politique et stratégie relatives à l'égalité hommes-femmes se poursuivront comme à l'heure actuelle et se concentreront sur la réalisation d'une étude de viabilité pour l'égalité hommes-femmes dans l'agriculture par le biais des publications phares et des décisions internes de la FAO.

73. Les principaux domaines mis en retrait relèvent du résultat organisationnel K01, en particulier des aspects pour lesquels la FAO n'a pas la capacité d'apporter une contribution significative et les autres partenaires sont bien positionnés et disposent d'un net avantage comparatif. Pour ce qui est du résultat organisationnel K02, les interventions *ad hoc* de renforcement des capacités non structurées et non planifiées seront réduites au profit d'interventions stratégiques fondées sur des éléments concrets et orientées vers les résultats, qui s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de renforcement des capacités pour l'intégration des questions de parité.

**Objectif stratégique L – Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural**

*L01 Plus grande intégration de stratégies et politiques d'investissement dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural durables dans les plans et cadres de développement, aux niveaux national et régional*

*L02 Capacité améliorée des organisations des secteurs public et privé à planifier et mettre en œuvre des opérations d'investissement dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural durables et à en renforcer la durabilité*

*L03 Des programmes d'investissement des secteurs public et privé de qualité, conformes aux priorités et besoins nationaux, sont élaborés et financés*

74. L'appui de la FAO à l'investissement se fera toujours à l'initiative des pays, en particulier par le biais des importants partenariats de la FAO avec les institutions financières internationales et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) – qui se sont engagés à accroître leurs prêts pour l'agriculture, la sécurité alimentaire, le développement rural et la gestion durable des ressources naturelles. L'aide de la FAO à la mise en œuvre et au suivi de l'Initiative de L'Aquila pour la sécurité alimentaire, qui soutient les plans régionaux et nationaux ayant trait à l'agriculture et à la sécurité alimentaire par le biais d'un système multilatéral fort, d'une harmonisation accrue au niveau des donateurs et d'actions concertées et coordonnées, a été prioritaire dans les travaux de la FAO au titre de l'objectif stratégique L en 2010-11.

75. La FAO continuera à répondre aux demandes d'aide des pays en matière de planification et de formulation de programmes d'investissement, notamment dans le contexte du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) au cours du prochain exercice. En effet, de nouveaux pays rejoindront le PDDAA et il sera nécessaire de traduire les plans nationaux d'investissement en programmes et d'appuyer ensuite leur mise en œuvre. La FAO a également contribué à la mise en place du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) et des plans nationaux d'investissement qui s'y rapportent dans tous les pays qui, jusqu'à présent, ont reçu une aide du GAFSP et entendent jouer un rôle actif dans la mise en œuvre des projets du GAFSP. Elle a continué à aider les États Membres à accéder à l'ensemble des nouveaux financements du GAFSP. Par ailleurs, la FAO élargira son assistance aux États Membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets pour financer le FEM et les fonds associés et veiller à ce que les risques liés au changement climatique et les mesures d'atténuation soient intégrés aux programmes et projets d'investissement et d'assistance technique (L01, L02 et L03).

76. Pour ce qui est du renforcement des capacités en matière d'investissement, on accordera l'attention nécessaire à la conclusion et à la consolidation de partenariats régionaux destinés à accélérer les résultats, à réduire les coûts et à inscrire ces efforts dans la durée, conformément à la stratégie interne de la FAO dans ce domaine. Les programmes de renforcement des capacités nationales en matière de planification des investissements doivent être mieux intégrés aux cadres programmatiques nationaux (L02).

77. Compte tenu des problèmes persistants liés à la faim chronique et à la volatilité accrue des prix alimentaires dans le monde entier, l'appui à la mobilisation d'investissements pour la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement rural sera étendu et les capacités seront renforcées, notamment grâce à la coopération Sud-Sud. On mettra davantage l'accent sur l'amélioration de la performance des programmes en tirant des enseignements relatifs à la mise en œuvre grâce à un suivi et une étude d'impact plus systématiques et plus rigoureux (L02).

78. Les travaux visant à renforcer les capacités pour l'investissement concernant les entreprises agricoles, les agro-industries et les infrastructures rurales seront recentrés sur le résultat organisationnel L02. Les activités d'évaluation des partenariats public-privé pour l'exercice en cours évolueront. Il ne s'agira plus de réaliser une simple évaluation mais de renforcer les capacités et de prêter des avis aux pays moyennant des ressources globales moins importantes. L'évaluation des besoins d'investissement post-récolte ne fera plus l'objet de travaux, ce qui permettra de se concentrer davantage sur le renforcement des capacités et l'appui technique pour les principales questions de financement et d'investissement liées aux entreprises agricoles et aux infrastructures rurales.

79. Les activités portant sur le contenu de l'édition thématique 2012 de *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture* (SOFA) relative aux investissements agricoles devraient être achevées, pour l'essentiel, dans le courant de l'année 2011. En 2012, ces activités (au titre du résultat organisationnel L01) seront réduites et principalement liées à la préparation du rapport à publier, ainsi qu'à son lancement et son suivi.

80. À sa cent deuxième session (juillet 2009), le Comité du Programme a appelé à allouer des ressources plus importantes aux résultats organisationnels L01 et L02. L'expansion progressive des travaux en amont et des activités de développement des capacités pour l'investissement demeurera une priorité du prochain Programme de travail et budget. Pour ce faire, l'expertise fondamentale de la FAO devra cependant être conservée et l'appui à la programmation d'investissements à l'initiative des pays devra être au cœur des préoccupations. Cela est particulièrement important pour le résultat organisationnel L02, qui est prioritaire pour la FAO mais ne bénéficie pas d'un financement de base suffisant et ne peut être soutenu que dans une faible mesure par le biais des accords de coopération de la FAO avec les institutions financières internationales.

## Annexe 1: Extraits des rapports des Conférences régionales tenues d'avril à décembre 2010 et liées aux domaines d'action prioritaire régionaux

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Conférence régionale pour l'Afrique	Conférence régionale pour l'Europe	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	Conférence régionale pour le Proche-Orient	Conférence informelle pour la région Amérique du Nord
<b>1. Organisation et documents</b>					
<p>La Conférence:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ a reconnu combien il était important de réaliser pour la première fois un cycle complet de planification dans le cadre de la gestion axée sur les résultats et elle s'est engagée à contribuer à ce processus;</li> <li>▪ a reconnu que les réflexions des groupes chargés de définir les priorités de chaque sous-région ont notablement contribué à l'élaboration du plan de travail de la FAO pour la région;</li> <li>▪ a recommandé que, dorénavant, le Comité technique soit autorisé à</li> </ul>	<p>La Conférence:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ a recommandé à la FAO de veiller à ce que suffisamment de données soient disponibles pour que puissent être suivis les résultats d'ici à la fin de 2013.</li> </ul>	<p>La Conférence:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ a déclaré espérer que les domaines d'action prioritaires au plan régional aideraient le Bureau régional à mettre au point des programmes et des instruments opérationnels coordonnés et ciblés pour les activités de la FAO dans la région, y compris par la collaboration avec des partenaires et la mobilisation de ressources;</li> <li>▪ a souligné que le document de travail ne fournissait pas tous les éléments nécessaires à une réflexion</li> </ul>	<p>Les délégués:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ont déclaré être conscients que la mise en œuvre du nouveau cadre axé sur les résultats de la FAO était en cours, puisqu'elle n'avait commencé qu'en 2010;</li> <li>▪ se sont félicités de ce que, dès que le cycle complet de planification axée sur les résultats serait en place, ils pourraient s'attendre à recevoir, pour la prochaine session (2012), des rapports de situation tenant compte des indicateurs et des objectifs de résultats définis lors du précédent exercice</li> </ul>	<p>La Conférence:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ s'est félicitée de la présentation d'un cadre de priorités régionales pour le Proche-Orient, cadre qui sera complètement aligné sur le programme pour le développement régional et national et les engagements mondiaux.</li> </ul>	<p>La Conférence:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• a accueilli avec satisfaction cette première occasion qui lui était offerte de donner les avis de la région sur les priorités futures de l'Organisation, comme le font les autres régions de la FAO.</li> </ul>

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Conférence régionale pour l'Afrique	Conférence régionale pour l'Europe	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	Conférence régionale pour le Proche-Orient	Conférence informelle pour la région Amérique du Nord
organiser les réunions sous-régionales plus tôt, suffisamment longtemps avant la Conférence régionale.		<p>approfondie sur les domaines d'action prioritaires dans la région pour l'exercice courant et le suivant;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ a pris acte que le processus d'établissement de priorités était une activité en cours à laquelle participaient les Membres et le Secrétariat et qu'on attendait des améliorations dans les documents à venir;</li> <li>▪ a déclaré attendre à l'avenir un document précisant et analysant, entre autres, les défis à relever et les carences;</li> <li>▪ a indiqué qu'il fallait prendre en compte les résultats des consultations non formelles, comme par exemple de celle qui a eu lieu à Budapest en mars 2010;</li> </ul>	<p>(2010-11), des informations sur les plans opérationnels pour l'exercice en cours (2012-13) et des propositions de domaines d'action prioritaire pour l'exercice suivant (2014-15);</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ont demandé que ces rapports contiennent des indications sur les allocations et les dépenses budgétaires par résultat régional, et sur les progrès réalisés dans le recours au Cadre de programmation par pays (anciennement Cadre national sur les priorités à moyen terme) pour guider les travaux de la FAO à l'échelle des pays;</li> <li>▪ ont noté que les activités prévues pour 2010-11 et 2012-13 étaient exhaustives et</li> </ul>		

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Conférence régionale pour l'Afrique	Conférence régionale pour l'Europe	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	Conférence régionale pour le Proche-Orient	Conférence informelle pour la région Amérique du Nord
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ a indiqué qu'il fallait définir les domaines d'action prioritaires régionaux par rapport à des indicateurs dans les cadres de résultats, en cherchant des possibilités d'utilisation des ressources au titre du Programme de coopération technique (PCT) et en faisant fond sur les contributions volontaires;</li> <li>▪ a demandé que les activités prioritaires proposées soient ventilées plus en détail et que soient indiqués les financements nécessaires sur les crédits au titre du Programme ordinaire et les ressources extrabudgétaires, y compris moyennant des partenariats;</li> <li>▪ a suggéré que ces informations soient produites par le</li> </ul>	<p>qu'elles contribuaient à l'obtention de presque tous les résultats de l'Organisation, mais qu'il était difficile d'en dégager des priorités détaillées;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ont recommandé que soit réexaminé l'établissement du calendrier des prochaines sessions de la Conférence régionale, afin de garantir que les débats et examens nécessaires puissent avoir lieu avant que la Conférence de la FAO ne se prononce sur le Programme de travail et budget.</li> <li>▪ ont encouragé le Bureau régional de la FAO à collaborer étroitement avec d'autres partenaires du développement et organisations régionales à la définition des priorités et à</li> </ul>		

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Conférence régionale pour l'Afrique	Conférence régionale pour l'Europe	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	Conférence régionale pour le Proche-Orient	Conférence informelle pour la région Amérique du Nord
		Secrétariat et le Comité exécutif de la Commission européenne d'agriculture, travaillant en concertation plus étroite et faisant office de forum formel entre les sessions.	l'identification de possibilités de synergies, afin de rendre l'exécution des programmes plus efficace dans la région.		
<b>2. Domaines d'action prioritaire régionaux</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A fait sien le rapport sur l'exécution du Programme de travail et budget 2010-11 et les suggestions sur les domaines d'action prioritaires de la FAO dans la région pour l'exercice 2012-13.</li> <li>▪ La sous-région des Caraïbes:</li> <li>▪ a défini les priorités suivantes: <ul style="list-style-type: none"> <li>- gestion des risques;</li> <li>- sécurité alimentaire et nutritionnelle;</li> <li>- semences certifiées et</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A approuvé les domaines prioritaires pour 2010-11 et 2012-13 comme proposé par le secrétariat, en prenant en compte les besoins des sous-régions et des pays: <ul style="list-style-type: none"> <li>– favoriser la croissance durable de la production agricole et la diversification des cultures;</li> <li>– promouvoir l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles, y compris la terre et</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Est convenue qu'il était raisonnable de maintenir les domaines d'action prioritaires actuels durant l'exercice 2012-13, comme prévu dans le PMT sur quatre ans, étant entendu que les priorités pourraient être ajustées en fonction des urgences qui pourraient se présenter, des situations nouvelles liées à la réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale et des partenariats qui pourraient se constituer;</li> <li>▪ a souligné qu'il fallait</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ils ont approuvé les cinq domaines d'action prioritaires de la FAO dans la région Asie et Pacifique pour les exercices 2010-11 et 2012-13: <ul style="list-style-type: none"> <li>i) renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle;</li> <li>ii) promouvoir la production agricole et le développement rural;</li> <li>iii) promouvoir la gestion et l'utilisation équitables, productives et durables des ressources naturelles;</li> <li>iv) améliorer la</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A approuvé le cadre de priorités régional proposé qui s'articule autour de cinq grands thèmes: <ul style="list-style-type: none"> <li>A) Renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition, notamment par: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ des politiques et stratégies pour l'intensification et la diversification durables des cultures aux niveaux national et régional;</li> <li>▪ une réduction des risques liés aux pesticides à tous les</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<p><i>Généralités</i></p> <p>Importance de l'analyse, des connaissances et des orientations techniques de la FAO fondées sur des éléments concrets, fournies aux pays en ce qui concerne:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des pratiques novatrices (par exemple, zéro labour, sécurité sanitaire des aliments dans la chaîne de valeurs, gestion de la faune et de la flore sauvages);</li> <li>- normes fondées sur</li> </ul>



Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Conférence régionale pour l'Afrique	Conférence régionale pour l'Europe	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	Conférence régionale pour le Proche-Orient	Conférence informelle pour la région Amérique du Nord
<p>de qualité; - santé et innocuité; - changement climatique; - maladies transfrontières</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ a cerné d'autres questions devant être prises en compte:</li> <li>- assurance agricole;</li> <li>- crédit dans le domaine de l'agriculture;</li> <li>- coopération Sud-Sud;</li> <li>- appui de la FAO en faveur de l'accès aux financements existants pour la sécurité alimentaire.</li> <li>▪ a souligné qu'il était nécessaire que la FAO mette en place un programme spécifique d'assistance technique à Haïti.</li> </ul> <p>La sous-région de l'Amérique centrale, le Mexique et la République dominicaine:</p>	<p>l'eau, les ressources halieutiques et les forêts;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser l'accès aux marchés et les mesures sanitaires, et, partant, le commerce;</li> <li>- stimuler la gestion des informations et des connaissances;</li> <li>- intégrer la préparation à l'éventualité d'une situation d'urgence et la gestion des risques et</li> <li>- formuler et mettre en œuvre des politiques agricoles efficaces, tout en intégrant la question transversale de l'équité hommes-femmes;</li> <li>▪ s'est félicitée de la cohérence entre les domaines prioritaires proposés et les objectifs du PDDAA;</li> <li>▪ a recommandé que la FAO aide les États membres à élaborer des plans d'investissement appropriés.</li> </ul>	<p>donner la priorité aux activités régionales comportant des éléments de plaidoyer, d'appui à l'élaboration des politiques, de renforcement des capacités, de gestion des connaissances et de mise en place de plateformes de débat neutres, dans les domaines d'action suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- données et statistiques de base au niveau mondial;</li> <li>- aide à l'élaboration de politiques nationales dans les domaines économique et social et dans les domaines de l'alimentation et de la nutrition, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités dans les pays les moins avancés de sorte que les attentes déterminées au niveau mondial en ce qui les</li> </ul>	<p>préparation et la capacité de réaction aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles; et v) faire face aux impacts du changement climatique sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ils ont prié instamment le Secrétariat de cibler davantage les activités prévues, en tenant pleinement compte des avantages comparatifs de la FAO, et ont suggéré qu'un accent particulier soit mis sur les domaines d'activité suivants:</li> </ul> <ol style="list-style-type: none"> <li>i) intensification durable et diversification des cultures afin d'améliorer la productivité;</li> <li>ii) maladies</li> </ol>	<p>niveaux;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ une réduction des risques de maladies animales et des risques connexes pour la santé humaine;</li> <li>▪ un accroissement de la production halieutique grâce à l'expansion et à l'intensification durables de l'aquaculture;</li> <li>▪ des programmes performants pour la sécurité sanitaire et les systèmes de contrôle des aliments fondés sur des normes internationales;</li> <li>▪ une meilleure capacité de formuler et de mettre en œuvre des politiques et programmes cohérents pour traiter les causes profondes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition;</li> <li>▪ des analyses, données et statistiques pour plus</li> </ul>	<p>des données scientifiques (par ex. Codex, CIPV, Code de conduite pour une pêche responsable);</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- atténuation des changements climatiques et adaptation</li> <li>- amélioration des produits agricoles et renforcement de la production et des dispositifs réglementaires pour la distribution et la sécurité sanitaire des produits;</li> <li>- partage des statistiques et des informations;</li> <li>- réduction des pertes après récolte et utilisation;</li> <li>- politiques en matière de commerce, d'investissement, de vulgarisation et de régimes fonciers à</li> </ul>

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Conférence régionale pour l'Afrique	Conférence régionale pour l'Europe	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	Conférence régionale pour le Proche-Orient	Conférence informelle pour la région Amérique du Nord
<p>▪ a défini les priorités suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- agriculture familiale développement rural territorial</li> <li>- gestion intégrée de l'eau</li> <li>- santé végétale et animale et sécurité sanitaire des aliments</li> <li>- développement durable de l'élevage, en particulier de la production animale artisanale</li> <li>- création d'attaches entre petits exploitants et marchés.</li> </ul> <p>▪ a identifié des thèmes intersectoriels qui devraient être pris en considération dans le cadre de la coopération de la FAO dans la région:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développement intégré des ressources</li> </ul>		<p>concerne soient satisfaites et qu'ils puissent tirer parti des possibilités du marché;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rôle normatif au niveau mondial et renforcement des capacités dans les domaines institutionnel et technique, en particulier à l'intention des pays les moins avancés;</li> <li>- application des normes sanitaires et phytosanitaires et notamment des normes relatives à la sécurité sanitaire des aliments, y compris des conventions mondiales;</li> <li>- maladies transfrontières des animaux et des plantes;</li> <li>- situations d'urgence et relèvement;</li> <li>- interface entre le changement climatique et le développement de</li> </ul>	<p>transfrontalières des animaux et des végétaux et interventions d'urgence en cas de catastrophes naturelles;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>iii) ressources génétiques;</li> <li>iv) adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets;</li> <li>v) sécurité alimentaire et nutrition; et</li> <li>vi) diversification de l'agriculture, en mettant l'accent sur la productivité de l'élevage, l'aquaculture et la gestion durable des forêts.</li> </ul>	<p>de sécurité alimentaire et une meilleure nutrition, notamment une production accrue et un accès plus facile;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'intégration des stratégies et des politiques d'investissement dans les plans et cadres de développement nationaux et régionaux.</li> </ul> <p>B) Stimuler la production agricole et le développement rural afin d'améliorer les moyens d'existence, notamment par:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la création de revenus pour les petits exploitants et une plus grande valeur ajoutée dans la chaîne alimentaire;</li> <li>- une utilisation post-capture et un commerce plus responsables des produits de la pêche et de l'aquaculture, y compris de conditions</li> </ul>	<p>l'appui des agriculteurs (communautés forestières et pêcheurs), intégrant des éléments de sécurité alimentaire.</p> <p><i>Objectif stratégique A</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Importance des systèmes de production performants et résistants utilisant des pratiques agricoles appropriées.</li> <li>- Recours à la CIPV et au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture pour le transfert de technologies et la gestion des ressources phytogénétiques, y compris les systèmes semenciers.</li> </ul> <p><i>Objectif stratégique B</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Importance de la lutte contre les maladies animales et les ravageurs et de la réduction des risques</li> </ul>

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Conférence régionale pour l'Afrique	Conférence régionale pour l'Europe	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	Conférence régionale pour le Proche-Orient	Conférence informelle pour la région Amérique du Nord
<p>humaines en rapport avec l'agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcement institutionnel ayant pour objet d'améliorer la capacité d'intervention publique</li> <li>- révision des politiques agricoles dans la région</li> <li>- renforcement des capacités de recherche et d'innovation technologique, gestion des connaissances et accès à l'information, moyennant la création de liens institutionnels régionaux</li> <li>- renforcement de la vulgarisation, de la formation et du transfert de technologies au profit des petits producteurs</li> <li>- réflexion et consensus sur les concepts ayant trait à l'agriculture familiale</li> </ul>		<p>l'agriculture et des zones rurales;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- égalité des sexes;</li> <li>- conservation et gestion des ressources phytogénétiques et zoogénétiques;</li> <li>- gestion durable des forêts.</li> </ul>		<p>d'accès aux marchés plus prévisibles et harmonisés;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des politiques, règlements et arrangements institutionnels visant à maximiser l'impact sur la réduction de la pauvreté des entreprises agricoles et de l'agro-industrie;</li> <li>- la connaissance et la capacité accrue de l'analyse des marchés agricoles, des politiques et des réglementations commerciales au niveau international pour identifier les débouchés commerciaux et formuler des politiques et des stratégies commerciales efficaces en faveur des pauvres;</li> <li>- des politiques attentives à la parité hommes-femmes et participatives dans le domaine de l'agriculture et du</li> </ul>	<p>connexes pour la santé humaine.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessité d'une planification des interventions, de la prévention et du contrôle (c'est-à-dire renforcement des plateformes EMPRES et GLEWS et mise en place d'un Centre de gestion des crises efficace et durable; partenariat solide avec l'OIE).</li> </ul> <p><i>Objectif stratégique C</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessité de renforcer la mise en application du Code de conduite pour une pêche responsable et des instruments connexes, aboutissant à des orientations concrètes, à une bonne gouvernance et à la promotion des meilleures pratiques.</li> </ul> <p><i>Objectif stratégique D</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Efforts constants dans</li> </ul>

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Conférence régionale pour l'Afrique	Conférence régionale pour l'Europe	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	Conférence régionale pour le Proche-Orient	Conférence informelle pour la région Amérique du Nord
<p>- renforcement des capacités institutionnelles pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets dans le domaine de l'agriculture</p> <p>- renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion de nouveaux modes de financement.</p> <p>La sous-région de l'Amérique centrale:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ a défini les priorités suivantes:</li> <li>- droit à une alimentation adéquate</li> <li>- agriculture familiale</li> <li>- développement rural</li> <li>- technologies sociales</li> <li>- qualité et sécurité sanitaire</li> <li>- changement climatique</li> </ul>				<p>développement rural.</p> <p>C) Assurer une gestion durable des ressources naturelles, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- affronter la pénurie d'eau dans l'agriculture et améliorer la productivité de l'eau dans les systèmes agricoles au niveau national et dans les bassins hydrographiques;</li> <li>- une gestion durable des terres et une meilleure gestion des ressources naturelles, y compris les ressources zoo- et phytogénétiques;</li> <li>- l'application effective du Code de conduite pour une pêche responsable et d'autres instruments internationaux;</li> <li>- une meilleure gouvernance des pêches et de l'aquaculture grâce à des institutions</li> </ul>	<p>le domaine des travaux normatifs, conjointement avec l'OMS (activités du Codex).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture d'avis scientifiques sur des normes pour la sécurité sanitaire des aliments; développement des capacités techniques (niveau institutionnel); renforcement ultérieur des partenariats au niveau mondial (par ex. entre la FAO et l'IICA) et création de nouvelles alliances pour une coopération renforcée en matière de sécurité sanitaire des aliments.</li> <li>- Collecte d'informations relatives à la sécurité sanitaire des aliments, systèmes de prévision et d'alerte rapide, soit par le biais d'EMPRES-Sécurité sanitaire des aliments, soit par le biais du</li> </ul>

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Conférence régionale pour l'Afrique	Conférence régionale pour l'Europe	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	Conférence régionale pour le Proche-Orient	Conférence informelle pour la région Amérique du Nord
<p>- diversité biologique.</p> <p>▪ a aussi défini les deux thèmes transversaux suivants: prise en compte de la sexospécificité et jeunesse.</p>				<p>nationales et régionales, y compris les organes régionaux des pêches;</p> <p>- des politiques et des pratiques en matière de gestion et de conservation des forêts renforcées par la coopération et les débats internationaux;</p> <p>- un environnement propice à l'investissement dans le secteur forestier;</p> <p>- des stratégies efficaces de conservation de la biodiversité des forêts et des ressources génétiques; la remise en état des terres dégradées et la gestion des ressources en eau et en faune et flore sauvages;</p> <p>- l'amélioration de l'accès aux connaissances et de leur mise en application pour la gestion des ressources naturelles.</p> <p>D) Réagir aux effets du</p>	<p>Centre de gestion des crises pour la filière alimentaire.</p> <p><i>Objectif stratégique E</i></p> <p>- Poursuite de l'excellent travail fourni dans le domaine de la gestion et de la communication de données, par ex. l'Évaluation des ressources forestières mondiales, afin d'aider à mieux comprendre comment les forêts améliorent les moyens d'existence et profitent à la société.</p> <p>- Stratégies d'adaptation et d'atténuation relatives aux forêts (changement climatique), par exemple pour la protection contre les incendies de forêt.</p> <p>- Priorité sur l'intégration intersectorielle des</p>

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Conférence régionale pour l'Afrique	Conférence régionale pour l'Europe	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	Conférence régionale pour le Proche-Orient	Conférence informelle pour la région Amérique du Nord
				<p>changement climatique et élaborer des stratégies d'adaptation, essentiellement par:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le renforcement de la capacité des pays à relever les défis associés à l'environnement ainsi que le développement des bioénergies;</li> <li>- une meilleure reconnaissance des valeurs environnementales des forêts, des arbres hors forêt et des politiques d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets;</li> <li>- l'utilisation durable des ressources halieutiques et des écosystèmes.</li> </ul> <p>E] Se préparer et réagir aux situations d'urgence dans l'agriculture et l'alimentation, notamment par:</p>	<p>forêts avec d'autres questions, en particulier la sécurité alimentaire et l'eau.</p> <p><i>Objectif stratégique F</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture d'informations générales, activités de plaidoyer et orientations reposant sur des données concrètes concernant l'utilisation efficace de l'eau et des terres et des stratégies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets.</li> <li>- Soutien continu de la FAO pour que l'agriculture joue un rôle de premier plan dans l'atténuation des principaux changements climatiques (complétant les initiatives d'autres acteurs).</li> <li>- Travaux essentiels dans le domaine des</li> </ul>

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Conférence régionale pour l'Afrique	Conférence régionale pour l'Europe	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	Conférence régionale pour le Proche-Orient	Conférence informelle pour la région Amérique du Nord
				<ul style="list-style-type: none"> <li>- des mesures plus larges de préparation incluant la détection rapide, la prévention et la réaction; et intégration de la prévention et de l'atténuation des risques dans les politiques, programmes et interventions;</li> <li>- réduction des risques liés aux infestations de ravageurs et aux flambées de maladies transfrontières des plantes;</li> <li>- transition et liens entre situations d'urgence, relèvement et développement.</li> </ul>	<p>ressources génétiques, y compris des instruments clés de politique sur la biodiversité et renforcement des partenariats avec des institutions internationales compétentes.</p> <p><i>Objectif stratégique G</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assistance technique et appui à l'analyse des marchés des produits alimentaires et agricoles et des conséquences sur la sécurité alimentaire, analyse des politiques en matière de commerce agricole à l'échelon régional et mondial et stratégies et/ou politiques proposées visant à faciliter le plus possible l'accès des petits producteurs aux marchés. Nécessité d'assurer la cohérence des interventions avec les politiques nationales</li> </ul>

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Conférence régionale pour l'Afrique	Conférence régionale pour l'Europe	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	Conférence régionale pour le Proche-Orient	Conférence informelle pour la région Amérique du Nord
					<p>en faveur des petits exploitants.</p> <p><i>Objectif stratégique H</i></p> <p>- Avis sur les politiques et développement des capacités, notamment en ce qui concerne la contribution de l'agriculture à la nutrition. Incitation à améliorer durablement la nutrition, notamment chez les nourrissons, les femmes enceintes, les mères allaitantes, les ménages et les groupes de population vulnérables sur le plan nutritionnel.</p> <p>- Information, évaluations et analyse en collaboration avec des partenaires pour identifier les populations touchées par l'insécurité alimentaire, promouvoir la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, prévenir les maladies</p>



Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Conférence régionale pour l'Afrique	Conférence régionale pour l'Europe	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	Conférence régionale pour le Proche-Orient	Conférence informelle pour la région Amérique du Nord
					<p>d'origine alimentaire, assurer la protection des consommateurs et garantir des pratiques loyales dans le commerce des produits alimentaires.</p> <p>- Amélioration des statistiques et des informations rurales et agricoles, y compris moyennant une assistance technique et un appui aux systèmes nationaux de statistiques agricoles.</p> <p><i>Objectif stratégique I</i></p> <p>- Activités de préparation en prévision de menaces et de situations d'urgence dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, la FAO concentrant son action sur les connaissances, les avis techniques et la fourniture d'un appui/l'évaluation, le relèvement de</p>

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Conférence régionale pour l'Afrique	Conférence régionale pour l'Europe	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	Conférence régionale pour le Proche-Orient	Conférence informelle pour la région Amérique du Nord
					<p>l'agriculture et le redressement à grande échelle et non pas sur la constitution de stocks et la fourniture de denrées alimentaires.</p> <p>- Nécessité pour la FAO et d'autres organismes des Nations Unies de mieux articuler leurs rôles pour répondre aux situations d'urgence, particulièrement en ce qui concerne la participation de la FAO aux futurs « pôles » des Nations Unies en matière de situations d'urgence, reconnaissant le rôle de la FAO dans la prévention et l'atténuation des menaces à l'agriculture.</p> <p><i>Objectif stratégique K</i></p> <p>- Importance de l'égalité entre hommes et femmes.</p>

Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Conférence régionale pour l'Afrique	Conférence régionale pour l'Europe	Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique	Conférence régionale pour le Proche-Orient	Conférence informelle pour la région Amérique du Nord
					<p>- Intégration de la question de la parité hommes-femmes dans tous les objectifs stratégiques, afin d'éviter que cette question soit traitée à part.</p> <p><i>Objective stratégique L</i></p> <p>- Nécessité de redoubler d'efforts pour encourager les partenariats privés/publics novateurs, multiplier les avis fournis par la FAO en matière d'investissement et aider les gouvernements nationaux à élaborer des plans d'investissement stratégiques. Les activités menées au titre de cet objectif stratégique devraient être intégrées dans un bureau de partenariats actif qui en assurera la gestion et aura également pour tâche de</p>

<b>Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes</b>	<b>Conférence régionale pour l'Afrique</b>	<b>Conférence régionale pour l'Europe</b>	<b>Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique</b>	<b>Conférence régionale pour le Proche-Orient</b>	<b>Conférence informelle pour la région Amérique du Nord</b>
					renforcer les liens avec divers partenaires du secteur privé, et de renforcer le développement de la chaîne de valeurs dans le secteur alimentaire (y compris les petites et moyennes entreprises outre les multinationales).

## Annexe 2: Extraits des rapports des sessions des Comités techniques tenues de juin à octobre 2010 et liées aux priorités

Comité des produits	Comité de l'agriculture	Comité des forêts	Comité de la sécurité alimentaire mondiale	Cent quarantième session du Conseil	Comité des pêches (voir le rapport du Comité)
<b>1. Organisation et documents</b>					
<p>Le Comité:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ a considéré: que tous les thèmes indiqués par le Secrétariat étaient importants; que l'établissement des priorités était nécessaire compte tenu des ressources limitées; et qu'il fallait prendre en compte non seulement les coûts mais aussi les avantages comparatifs, les résultats des travaux précédents et la possibilité de bénéficier de partenariats;</li> <li>▪ a noté que les travaux portant sur les différents thèmes indiqués devraient se poursuivre au cours du prochain exercice biennal dans une optique de moyen terme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Comité a admis que le processus d'établissement de priorités pour 2012-13 serait un processus de transition inscrit dans le nouveau cadre axé sur les résultats;</li> <li>▪ il a recommandé que les futurs documents sur les priorités définissent de manière plus claire les domaines qu'il est proposé de mettre davantage en avant ou, au contraire, en retrait, pour chaque objectif stratégique, en prenant en compte les problèmes nouveaux, les rapports sur l'exécution en regard des indicateurs relatifs aux résultats organisationnels, les principales évaluations et le travail entrepris en partenariat;</li> <li>▪ le Comité a reconnu que</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Comité a admis que le processus d'établissement de priorités pour 2012-13 serait un processus de transition inscrit dans le nouveau cadre axé sur les résultats;</li> <li>▪ il a recommandé que les futurs documents sur les priorités définissent de manière plus claire les domaines qu'il est proposé de mettre davantage en avant ou, au contraire, en retrait, en prenant en compte les problèmes nouveaux, les rapports sur l'exécution en regard des indicateurs relatifs aux résultats organisationnels, les principales évaluations, les considérations de coûts et le travail entrepris en partenariat;</li> <li>▪ il a estimé que les indicateurs de résultats</li> </ul>	<p>Le Comité:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ a approuvé son programme de travail et budget pour 2010-2011;</li> <li>▪ a recommandé que le programme de travail et budget 2012-2013 proposé pour le Comité de la sécurité alimentaire (CSA) soit examiné d'une manière plus approfondie par le Bureau;</li> <li>▪ a décidé de les soumettre pour examen à la FAO, au FIDA et au PAM conformément à leurs règlements financiers respectifs.</li> </ul>	<p>Le Conseil:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ a rappelé que le processus d'établissement de priorités était en cours et que le processus pour l'exercice biennal 2012-13 constituerait une phase de transition;</li> <li>▪ a réaffirmé que le processus d'établissement de priorités pour le programme de travail et budget 2012-13 devrait prendre comme point de départ les cadres de résultats approuvés dans le Plan à moyen terme (PMT) 2010-13;</li> <li>▪ a demandé au Secrétariat de définir les domaines auxquels les programmes doivent donner une importance accrue ou moindre à l'intérieur des objectifs stratégiques et des résultats</li> </ul>	

Comité des produits	Comité de l'agriculture	Comité des forêts	Comité de la sécurité alimentaire mondiale	Cent quarantième session du Conseil	Comité des pêches (voir le rapport du Comité)
	<p>des recherches d'informations complémentaires concernant les priorités étaient en cours aux plans régional, sous-régional et national;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le Comité a insisté sur l'importance des activités de la FAO s'agissant des fonctions essentielles que sont l'établissement de normes mondiales, les statistiques, les conseils en matière de politiques, le renforcement des capacités, l'échange de connaissances et le transfert de technologies, et il a souligné combien il était important de dicter des orientations sur les priorités et les domaines que le COAG devrait privilégier, en particulier compte tenu des ressources limitées dont il dispose.</li> </ul>	<p>opérationnels doivent porter sur les résultats de l'Organisation et inclure des informations de référence;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ il a reconnu que des informations complémentaires concernant les priorités étaient rassemblées aux niveaux national, sous-régional et régional;</li> <li>▪ il a souligné combien il était important de fournir des orientations à la FAO sur les priorités et les domaines prioritaires, compte tenu notamment des ressources limitées mises à disposition.</li> </ul>		<p>organisationnels de la manière recommandée par le Comité du Programme, à présenter à la session de février 2011 du Comité;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ a salué la formulation des résultats régionaux afin qu'apparaissent les priorités par pays, sous-régions et régions et leur contribution aux résultats organisationnels;</li> <li>▪ a invité le Secrétariat à assurer une meilleure qualité et la fourniture en temps utile des documents qui seront soumis aux prochaines sessions des conférences régionales et des comités techniques de manière à rattacher les recommandations aux objectifs stratégiques ou aux fonctions essentielles de l'Organisation et à favoriser une orientation plus structurées des priorités dans les prochains cycles de planification.</li> </ul>	

Comité des produits	Comité de l'agriculture	Comité des forêts	Comité de la sécurité alimentaire mondiale	Cent quarantième session du Conseil	Comité des pêches (voir le rapport du Comité)
<b>2. Priorités de fond</b>					
<p><b>Objectif stratégique G</b> Activités liées à l'élaboration de stratégies et de politiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ pour appuyer l'intégration des petits exploitants dans les chaînes de valeur (mentionné également par la Conférence régionale pour l'Afrique);</li> <li>▪ pour favoriser les investissements étrangers dans l'agriculture des pays en développement;</li> <li>▪ pour renforcer les politiques commerciales de l'Afrique afin de réduire la dépendance alimentaire;</li> <li>▪ pour lutter contre l'instabilité des marchés et son incidence sur la sécurité alimentaire.</li> </ul>	<p><b>Objectif stratégique A</b> Le Comité:</p> <p>a approuvé les domaines prioritaires à privilégier et l'avantage comparatif de la FAO concernant les thèmes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ intensification et diversification durables de la production agricole;</li> <li>▪ surveillance et suivi des ravageurs transfrontières des plantes et lutte contre ces ravageurs;</li> <li>▪ instruments internationaux de protection des végétaux, en particulier la Convention internationale de protection des végétaux (CIPV);</li> <li>▪ ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et</li> </ul>	<p><b>Objectif stratégique E 01</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer le programme d'évaluation des ressources forestières mondiales, aider les pays à renforcer leurs capacités de fournir des estimations fiables pour des paramètres clés et faciliter l'accès des pays à des produits et des outils normalisés pour la télédétection appliquée aux forêts.</li> <li>▪ Apporter un soutien aux pays pour le suivi et l'évaluation des forêts nationales et élaborer des méthodologies qui conviennent dans ce domaine.</li> </ul> <p><b>Objectif stratégique E 02</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer le Comité des forêts et ses liens avec les commissions forestières régionales afin d'accroître la pertinence, la visibilité et la participation des représentants des pays.</li> <li>▪ Encourager la</li> </ul>	<p>Le Comité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ a fait sienne la proposition d'élaborer un cadre fondé sur les résultats pour le Comité de la sécurité alimentaire (CSA), qui soit cohérent avec les priorités organisationnelles des institutions dont le siège est à Rome (et d'autres). Ce cadre prendrait la forme d'un programme de travail pluriannuel qu'il serait souhaitable de présenter à la trente-septième session du CSA en 2011;</li> <li>▪ est convenu qu'une table ronde chargée d'examiner les méthodes d'estimation du nombre de personnes souffrant de la faim serait organisée en 2011 par le Bureau du CSA, avec l'appui du Secrétariat;</li> <li>▪ a demandé au Secrétariat d'élaborer, à partir des résultats des</li> </ul>	<p><i>Rapport du CCP</i></p> <p>Le Conseil a approuvé:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la demande du CCP d'établir des priorités de travail concernant l'accès des petits producteurs aux marchés, l'instabilité des prix, les investissements étrangers dans l'agriculture des pays en développement et les échanges de produits agricoles en Afrique;</li> <li>▪ les recommandations du CCP relatives à une analyse supplémentaire de l'instabilité des prix, en particulier sur ses effets et sur les mesures correctives appropriées (notant que le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) avait aussi été chargé de travailler sur ce thème, et soulignant qu'il était</li> </ul>	

Comité des produits	Comité de l'agriculture	Comité des forêts	Comité de la sécurité alimentaire mondiale	Cent quarantième session du Conseil	Comité des pêches (voir le rapport du Comité)
	<p>l'agriculture et les systèmes semenciers;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ transfert de technologies et renforcement des capacités pour améliorer la productivité en mettant l'accent sur les petits exploitants.</li> </ul> <p><b>Objectif stratégique B</b> Le Comité:</p> <p>a approuvé les domaines d'activité prioritaires et recommandé qu'une attention particulière soit portée sur les domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ prophylaxie des maladies animales et des maladies humaines en rapport avec les animaux, lutte contre ces maladies et collecte et analyse de données y relatives;</li> <li>▪ approche de ces questions, ainsi que de la collaboration inter-institutions, suivant le principe « une seule santé »;</li> <li>▪ maladies animales transfrontières, par le biais du Système de prévention et de réponse rapide contre les</li> </ul>	<p>collaboration et la coordination entre les membres du Partenariat sur les forêts et s'efforcer de simplifier l'échange de rapports entre les divers processus internationaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Coopérer avec des acteurs du Partenariat sur les forêts pour mobiliser davantage de ressources financières auprès des sources les plus diverses pour contribuer à la gestion durable des forêts et au renforcement des capacités dans les pays en développement, notamment en utilisant plus efficacement les ressources financières consacrées aux forêts et en s'efforçant de tirer un parti maximum des avantages tirés de la gestion durable des forêts et des nouvelles possibilités de financement comme celles qui sont liées à l'initiative REDD.</li> </ul>	<p>études de cas menées dans les pays, un document à transmettre au CSA à sa prochaine session, contenant une synthèse et une analyse des enseignements tirés et des propositions relatives à de nouvelles études de cas;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ a recommandé d'étudier la possibilité d'organiser un Forum d'experts de haut niveau sur les situations de crise prolongée, au plus tard en 2012, pour débattre d'un nouveau Programme d'action pour la sécurité alimentaire dans les pays touchés par des crises prolongées en collaboration avec d'autres institutions spécialisées et partenaires humanitaires;</li> <li>▪ a encouragé la poursuite d'un processus ouvert d'élaboration des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers et de</li> </ul>	<p>nécessaire que le Secrétariat œuvre à cet effet;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la demande du CCP relative au développement ultérieur des Principes pour des investissements agricoles responsables et à la proposition de lancer un processus ouvert pour étudier ces principes au sein du CSA;</li> </ul> <p>Le Conseil:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ a souligné l'importance des informations et des analyses de la FAO concernant les marchés des produits, en ce qu'elles favorisent une plus grande transparence des marchés et permettent de mieux aider les États Membres à améliorer leurs propres capacités en matière d'information et d'analyse;</li> </ul> <p>Le Conseil:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ a demandé que toute l'attention voulue soit accordée à la nécessité de collaborer avec</li> </ul>	



Comité des produits	Comité de l'agriculture	Comité des forêts	Comité de la sécurité alimentaire mondiale	Cent quarantième session du Conseil	Comité des pêches (voir le rapport du Comité)
	<p>ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (EMPRES) et des systèmes efficaces d'alerte rapide, en soulignant l'avantage comparatif de la FAO;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ amélioration du renforcement des capacités.</li> <li>▪ a recommandé que des efforts coordonnés soient engagés en rapport avec l'objectif stratégique I pour aborder le continuum situation d'urgence/opérations de relèvement/développement et avec l'objectif stratégique A sur l'amélioration de la qualité des produits d'alimentation animale et la gestion des ressources agropastorales pour une production animale durable accrue.</li> <li>▪ a souligné que les aspects institutionnels, politiques et techniques de l'incidence du développement et de la croissance rapides du</li> </ul>	<p><b>Objectif stratégique E 03</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre des programmes forestiers nationaux participatifs et ouverts ainsi que des stratégies de financement pour appuyer la gestion durable des forêts en mettant la priorité sur l'intégration intersectorielle.</li> <li>▪ Appuyer les communautés forestières et d'autres approches participatives dans le secteur des forêts en s'efforçant de résorber les goulets d'étranglement que sont, par exemple, les arrangements fonciers.</li> <li>▪ Aider les institutions forestières publiques à améliorer les services qu'elles fournissent, y compris l'éducation forestière.</li> <li>▪ Aider les pays à élaborer des approches innovantes pour améliorer la gouvernance des forêts.</li> <li>▪ Appuyer les programmes forestiers</li> </ul>	<p>l'administration des autres ressources naturelles en s'appuyant sur des processus régionaux existants afin de les soumettre au CSA pour examen à sa trente-septième session.</p>	<p>d'autres organisations internationales compétentes en ce qui concerne les informations sur les marchés des produits et l'analyse de ces marchés.</p> <p><i>Rapport du Comité de l'agriculture</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Conseil a réaffirmé l'importance de l'avantage comparatif de la FAO en ce qui concerne les travaux sur les conventions mondiales et les directives volontaires, en particulier la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPGAA) et les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers et de l'administration des</li> </ul>	

Comité des produits	Comité de l'agriculture	Comité des forêts	Comité de la sécurité alimentaire mondiale	Cent quarantième session du Conseil	Comité des pêches (voir le rapport du Comité)
	<p>secteur de l'élevage sur:(a) la sécurité alimentaire/l'atténuation de la pauvreté, (b) la santé publique et animale et (c) la gestion des ressources naturelles (y compris l'eau), exigeaient d'être clarifiés.</p> <p><b>Objectif stratégique D</b> Le Comité a approuvé les domaines d'action prioritaires et:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ estimé que les activités normatives du Codex Alimentarius de la FAO et de l'OMS étaient très importantes;</li> <li>▪ souligné que la sécurité sanitaire des aliments devait continuer d'être un domaine prioritaire à cause de son incidence sur la santé du consommateur et le commerce;</li> <li>▪ a mis en relief l'importance du programme de la FAO sur le renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments, qui permet de créer des</li> </ul>	<p>nationaux performants, y compris le renforcement des capacités et l'échange des connaissances.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accueillir et soutenir le Mécanisme pour les programmes forestiers nationaux.</li> </ul> <p><b>Objectif stratégique E 04</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mieux faire comprendre le rôle et les outils de la gestion durable des forêts et des arbres dans une perspective environnementale plus large, en mettant en évidence les fonctions multiples des forêts et les exigences dont elles font l'objet, notamment dans le contexte du changement climatique.</li> <li>▪ élaborer des directives sur les pratiques optimales concernant des questions prioritaires; et réviser et adapter les directives existantes en vue de renforcer les capacités des pays en matière de mise en œuvre sur le terrain.</li> <li>▪ Aider les pays à</li> </ul>		<p>autres ressources naturelles. Dans ce contexte, certains membres ont regretté que les ressources allouées à l'application de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) soient insuffisantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Conseil a souligné que les capacités de la FAO sur les questions en rapport avec les sols devaient être renforcées.</li> </ul> <p><i>Rapport du Comité des forêts</i> Le Conseil a demandé à la FAO de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ poursuivre les travaux relatifs à un renforcement ultérieur de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) en 2015, formuler une stratégie à long terme pour le programme FRA et continuer à conduire la coordination internationale dans ce domaine. Le Conseil a</li> </ul>	

Comité des produits	Comité de l'agriculture	Comité des forêts	Comité de la sécurité alimentaire mondiale	Cent quarantième session du Conseil	Comité des pêches (voir le rapport du Comité)
	<p>institutions nationales et d'appuyer soutenir les efforts consentis par les pays en développement pour appliquer les normes, les directives et les recommandations du Codex et pour participer plus efficacement à ses activités;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ a salué le travail sur le programme EMPRES et la sécurité sanitaire des aliments et son intégration dans le Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN) administré par la FAO et l'OMS, ainsi que le travail sur la définition d'orientations relatives à l'investissement dans les systèmes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments à l'usage des responsables politiques nationaux.</li> </ul> <p><b>Objectif stratégique F</b> Le Comité a approuvé les domaines d'action prioritaire et:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ a apprécié les travaux proposés sur la gestion</li> </ul>	<p>participer aux partenariats nationaux, régionaux et internationaux entre autres sur la gestion durable des forêts, la remise en état des paysages, les forêts modèles, REDD-plus et autres.</p> <p><b>Objectif stratégique E 05</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aider les pays à renforcer les capacités des communautés à accéder aux marchés des produits ligneux et non ligneux issus d'une gestion durable afin d'améliorer les moyens d'existence, en particulier dans les communautés pauvres.</li> <li>▪ Diffuser les outils et les méthodes permettant d'augmenter la valeur des forêts, de leurs produits et services.</li> <li>▪ Renforcer le rôle des forêts en développant et en encourageant le développement durable et une économie verte.</li> </ul> <p><b>Objectif stratégique E 06</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aider les pays à intégrer les</li> </ul>		<p>reconnu le besoin d'un Fonds de contributions volontaires destiné à renforcer les capacités nationales dans ce domaine;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ aider les pays à utiliser la contribution potentielle des forêts et des arbres hors forêt à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation aux effets de celui-ci, y compris la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD-plus), en agissant de préférence dans les domaines dans lesquels elle a un avantage comparatif;</li> <li>▪ aider les pays à atteindre leurs objectifs en améliorant la mise en application de la législation forestière nationale et la gouvernance et à profiter de l'Année internationale des forêts 2011 pour mettre en lumière le rôle des forêts dans le développement durable</li> </ul>	

Comité des produits	Comité de l'agriculture	Comité des forêts	Comité de la sécurité alimentaire mondiale	Cent quarantième session du Conseil	Comité des pêches (voir le rapport du Comité)
	<p>intégrée des ressources naturelles ainsi que les directives volontaires relatives à la gouvernance responsable de la tenure des terres et d'autres ressources naturelles;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ a demandé que le travail sur la Plateforme sur l'eau soit entamé au cours du prochain exercice biennal.</li> <li>▪ a estimé impératif de renforcer les capacités relatives aux ressources hydriques et foncières, aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets;</li> <li>▪ a invité la FAO à jouer un rôle actif dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, en coordination avec d'autres organisations concernées, et à fournir des avis scientifiques aux instances de débat</li> </ul>	<p>considérations touchant au changement climatique dans les politiques forestières et les pratiques de gestion.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer la coopération et la constitution de partenariats dans le domaine de la gestion des bassins versants en donnant la priorité à l'élaboration de politiques et d'arrangements institutionnels, voire de mécanismes économiques novateurs tels que les rémunérations des services rendus par l'environnement.</li> <li>▪ Aider les pays à lutter contre la désertification, et encourager la remise en état, le reboisement et la valorisation des terres dégradées.</li> <li>▪ Appuyer les efforts déployés par les régions pour établir des partenariats stratégiques dans les domaines de la conservation, de la gestion durable et de la restauration des forêts</li> </ul>		<p>et appuyer les efforts des pays à cet égard.</p> <p>Le Conseil a recommandé que la FAO:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ établisse un rapport exhaustif sur l'état des ressources génétiques forestières dans le monde et aide les pays à intégrer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans la gestion durable des forêts;</li> <li>▪ continue d'examiner les questions clés relatives aux forêts, à l'eau et aux sols, et d'appuyer les États Membres dans ce domaine, et</li> <li>▪ continue de jouer un rôle moteur en faveur du Partenariat de collaboration sur les forêts.</li> </ul> <p><i>Rapport du CSA</i></p> <p>Le Conseil a appuyé:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le processus ouvert visant à élaborer des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers et de l'administration des</li> </ul>	

Comité des produits	Comité de l'agriculture	Comité des forêts	Comité de la sécurité alimentaire mondiale	Cent quarantième session du Conseil	Comité des pêches (voir le rapport du Comité)
	<p>pertinentes.</p> <p><b>Objectif stratégique G</b> Le Comité:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ a réaffirmé l'importance des travaux sur les stratégies et les politiques en faveur des petits producteurs, l'accent étant mis sur l'accroissement durable de la production agricole en vue d'assurer la sécurité alimentaire et d'éliminer la pauvreté;</li> <li>▪ a aussi reconnu qu'il était nécessaire de conduire des activités sur le développement rural et l'insertion, en prenant en compte le rôle primordial des institutions rurales et des programmes d'emploi (en particulier pour les jeunes et les chômeurs saisonniers).</li> <li>▪ a souligné l'importance du travail sur les entreprises agro-alimentaires et les agro-industries rurales, en particulier les petites et moyennes entreprises, notamment dans</li> </ul>	<p>sachant qu'il s'agit d'une contribution essentielle au développement rural durable et à l'adaptation au changement climatique.</p>		<p>autres ressources naturelles et la proposition de lancer un processus ouvert d'examen des principes pour des investissements agricoles responsables et respectueux des droits, des moyens d'existence et des ressources, dans le cadre du CSA;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le lancement d'un processus ouvert afin de mettre au point la première version du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition d'ici à octobre 2012; et</li> <li>▪ organiser en 2011 une table ronde chargée d'examiner les méthodes d'estimation du nombre de personnes souffrant de la faim, en tenant compte des besoins et de la participation des fournisseurs de données et des utilisateurs de ces informations.</li> </ul>	

Comité des produits	Comité de l'agriculture	Comité des forêts	Comité de la sécurité alimentaire mondiale	Cent quarantième session du Conseil	Comité des pêches (voir le rapport du Comité)
	<p>l'optique de créer des emplois ruraux.</p> <p><b>Objectif stratégique H</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Concernant la stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales, le Comité a réaffirmé la priorité du travail de la FAO dans le domaine des statistiques s'agissant d'améliorer tant la collecte de données que leur accès;</li> <li>▪ a appuyé les travaux relatifs à la mise en œuvre des directives volontaires sur la concrétisation progressive du droit à l'alimentation au niveau national tout en confirmant son soutien au renforcement des systèmes d'information pour la sécurité alimentaire, qui devraient intégrer des aspects liés à la nutrition;</li> <li>▪ a réaffirmé l'importance des partenariats entre les organisations dont le siège est à Rome et avec</li> </ul>				

Comité des produits	Comité de l'agriculture	Comité des forêts	Comité de la sécurité alimentaire mondiale	Cent quarantième session du Conseil	Comité des pêches (voir le rapport du Comité)
	<p>le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) dans ce domaine pour éviter les chevauchements et favoriser les synergies.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le renforcement des capacités des États membres pour la création de réseaux de savoirs pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition a également été mis en avant.</li> </ul> <p><b>Objectif stratégique I</b> Le Comité a souligné qu'il était nécessaire d'établir des synergies entre l'objectif stratégique I et les huit autres objectifs stratégiques pour passer plus facilement de la phase du secours et de l'urgence à celle du redressement et du développement.</p> <p><b>Objectif stratégique K</b> Le Comité a réaffirmé combien il était important d'intégrer les questions d'égalité entre les sexes dans les activités techniques et institutionnelles de tous</p>				

Comité des produits	Comité de l'agriculture	Comité des forêts	Comité de la sécurité alimentaire mondiale	Cent quarantième session du Conseil	Comité des pêches (voir le rapport du Comité)
	<p>les autres objectifs stratégiques de l'Organisation, y compris dans les avis qu'elle fournit aux pays membres.</p> <p><b>Objectif stratégique L</b> Le Comité a approuvé les domaines d'activités prioritaires et:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ a souligné l'importance d'une approche déterminée par les pays et de la collaboration avec des institutions financières régionales et internationales;</li> <li>▪ a insisté sur l'importance de l'aide octroyée par la FAO aux pays membres pour planifier leurs investissements dans l'agriculture.</li> </ul>				